

CLI ORANO - LH

Assemblée générale

Du mardi 10 février 2026

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles LELONG.

M. le PRÉSIDENT.- Bonjour à tous, bonjour à ceux que je n'ai pas salués personnellement. Je vous souhaite donc la bienvenue pour cette assemblée générale de la CLI Orano. Je pense que l'on va pouvoir commencer. Les meilleurs sont arrivés, on va donc pouvoir commencer (*Rires*).

1. Hommage à Jean-Paul MARTIN

Avant de commencer nos travaux, nous avons souhaité rendre hommage à Jean-Paul MARTIN, qui, pendant de nombreuses années, a été un membre éminent de notre CLI, et des CLI de la Manche en général. Jean-Paul MARTIN était né en 1934 à Nice et il était entré au CEA en 1960, au département de construction des piles, des réacteurs expérimentaux. Pendant plus de 20 ans, il va participer à la construction de plusieurs réacteurs, Pégase à Cadarache, Siloé à Grenoble, Osiris à Saclay, du réacteur Célestin à Marcoule, du réacteur à Haut flux à Grenoble, au titre de l'Institut Laue-Langevin, et à celui de Superphénix.

En 1982, il a été nommé à l'établissement de la Hague pour la montée en puissance de l'usine UP2 400, puis du montage au démarrage de la nouvelle usine UP3. Un certain nombre de personnes ici présentes ont travaillé à ses côtés.

En 1991, il a été rappelé sur le réacteur à haut flux de l'Institut de Laue-Langevin, à Grenoble, en qualité de chef de projet pour le démantèlement complet des structures du cœur et à sa reconstruction, et ce, jusqu'en 1995.

Retraité du CEA à partir de cette date, il agit alors en tant que consultant expert. Il a été rappelé pour les travaux en vue du redémarrage du réacteur Phénix à Marcoule, réalisé en 2004.

Il va militer, vous le savez, dans les trois Commissions locales d'information de la Manche, à savoir : Areva, Orano maintenant, la CLI EDF Flamanville et la CLI CSM Andra, à Digulleville, en qualité de représentant de l'Association des écologistes pour le nucléaire.

Connu pour sa rigueur scientifique et son sens du débat argumenté, Jean-Paul MARTIN, c'était aussi une voix et une intonation faites de conviction et de passion, qui forçaient le respect, ce auquel il faut ajouter un grand sens de la loyauté envers ses amis les plus proches. Véritable mémoire vivante du nucléaire, la disparition de Jean-Paul MARTIN laisse un grand vide dans les CLI de la Manche, et notamment au sein de notre CLI Orano.

Afin de lui rendre hommage, je vous invite donc à vous lever, afin de respecter une minute de silence.

Il est observé une minute de silence en hommage à Monsieur Jean-Paul MARTIN

Je vous remercie.

Passé ce moment d'émotion, nous allons donc pouvoir commencer nos travaux.

2. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 27.11.2025

M. le PRÉSIDENT.- On va commencer avec la validation du compte rendu de l'assemblée générale du 27 novembre 2025. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires à ce sujet ? Non, je n'en vois pas. Je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Validation du Procès-verbal du 27 novembre 2025

3. Événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague depuis la CLI du 27.11.2025 (Exploitant-ASNR)

M. le PRÉSIDENT.- Nous passons donc au troisième niveau de notre ordre du jour, avec notamment les Événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague, depuis la CLI du 27 novembre 2025. Est-ce qu'il y a eu un événement ? Il n'y en a pas un qui a été reclassé ? Il y a un événement, c'est bien cela. Je laisse la parole à M. VARIN.

M. VARIN.- Depuis ce matin, il ne m'arrive que des choses comme celles-là. Il y a des jours où...

Bonjour à toutes et à toutes. Effectivement, je vais vous présenter un événement de niveau 1, qui n'est pas un reclassement, puisque c'est un événement que nous avons déclaré niveau 1, que nous avons enregistré fin janvier 2026. C'est une présentation au cours de laquelle je vais essayer d'être le plus pédagogue possible. Et à cette fin, on a essayé d'insérer dans cette présentation des schémas et des photos, afin que vous puissiez comprendre de quels objets techniques on parle et quels étaient les défauts qui ont été constatés.

À propos des circonstances de l'identification de cet écart, elles sont liées au fait que nous avons cherché à déverrouiller un couvercle d'un panier. Sur cette photo, vous voyez un panier, vu du dessus avec le couvercle. On cherchait à déverrouiller le couvercle, mais on n'y parvenait pas. Il a donc fallu faire une inspection locale, ce qui a permis d'identifier que nous avons - et c'est ce qui est entouré en rouge - un « Linguet » qui était mal positionné, comparé aux trois autres que l'on voit à chaque angle du couvercle du panier. On l'a effectivement identifié, parce que lorsqu'on n'est pas parvenu à réaliser l'opération de déverrouillage, nous avons utilisé un appareillage qui nous permet de faire de l'inspection sous eau, ce que l'on appelle le « Rover submersible », qui nous a permis d'inspecter de façon visuelle le fameux panier.

Je rappelle que ce panier, on l'a identifié. Il était vide, c'est-à-dire qu'il avait été récemment immergé, mais il ne contenait pas d'éléments combustibles. Ensuite, du fait que l'on a identifié cet écart, on a regardé les paniers adjacents, et on a effectivement constaté que différents linguets, les parties ici entourées, n'étaient pas en bonne position. Ce qui est entouré en vert, c'est-à-dire en partie haute, quand le linguet est oblique et est tourné vers le haut, il est en bonne position. Lorsqu'il n'est pas tourné vers le haut et plutôt à l'horizontale, le positionnement n'est pas celui attendu. Forcément, on a cherché à investiguer pour à la fois comprendre et voir quelle était l'étendue de ce type de défaut que l'on pouvait observer.

Je vais essayer maintenant d'être le plus pédagogue possible pour le slide suivant. L'objet dont on parle, c'est le système de verrouillage. Comment fonctionne ce verrou ? Ici, le système de verrou, c'est ce que l'on appelle le « Pen »... On appelle un « Pêne », de couleur bleue, qui va finalement coulisser dans ce bloc, le bloc qui est de couleur verte. Et c'est ce système de verrou qui coulisse et qui vient s'enquiller dans ce que l'on appelle l'« Oreille » du panier, pour assurer le verrouillage du couvercle. Quand on est verrouillé, forcément, le pêne bleu est le plus avancé dans cette position et le linguet vient se positionner, ce qui se trouve en haut sur le graphique, dans la gorge pour assurer le blocage de l'ensemble de verrouillage. Vous avez la même chose ici, non pas sous forme d'un dessin, mais sous forme d'une photo. On retrouve le linguet, qui est ici en couleur rose, en position de sécurité, puisqu'il est en position haute, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Et puis ici, c'est le système qui permet avec un palonnier de venir glisser et d'assurer la translation, et de mettre le verrou dans l'oreille du panier qui est indiqué ici. Forcément, pour qu'il n'y ait pas de retrait intempestif de ce verrou, ce linguet est dans cette gorge-là, ce qui empêche, une fois qu'il est positionné, tout mouvement latéral, puisqu'ici, finalement, il assure une sorte de cran de sécurité. Par ailleurs, ce linguet rose est équipé d'un ressort – ici, c'est en couleur cyan – ressort qui permet d'assurer sa position de sécurité. J'espère que c'est clair avec le schéma et la photo, puisque la difficulté est de trouver une présentation qui soit la plus pédagogique possible.

Finalement, quand on a regardé les différents cas, on a observé trois cas de figure. Le premier cas, c'est lorsque votre verrou est allé finalement un peu plus loin, et que le fameux linguet n'est pas dans la gorge de sécurité. En revanche, si cela se désengage, automatiquement, le linguet va se repositionner dans la gorge, et le système, finalement, est en sécurité. C'est-à-dire que le seul mouvement possible est dans ce sens-là, mais, du coup, si le verrou part de façon latérale vers la gauche, votre linguet va rentrer dans la gorge et assurer la position sûre.

Deuxième situation : Finalement, cette fois-ci, on n'est pas assez engagé. Le linguet est dans cette position et, effectivement, si le verrou glisse de façon sur la gauche en translation, finalement, le linguet n'aura pas la possibilité de rentrer dans sa position de verrouillage. Cela s'observe, parce que le ressort appuie sur le linguet, il n'est pas rentré dans la gorge, et le linguet est donc positionné de façon horizontale. C'est ce que je vous montrais dans la première photo. Il n'y a donc pas de verrouillage.

Et on a observé un troisième cas dont le nombre était très limité : le linguet était resté bloqué en position basse. Il n'était pas remonté, parce que, lorsqu'on avait appuyé pour entamer l'opération de

verrouillage, le linguet s'est trouvé bloqué à cause d'une soudure qui était un peu trop importante. Le linguet s'était donc retrouvé bloqué. C'est la troisième situation que l'on a observée, mais pour un nombre de six ou sept paniers. Il s'agit d'un nombre de cas assez limité.

Est-ce clair jusqu'à présent en termes de présentation ? Il y a donc eu la logique de fonctionnement, ensuite les trois défauts que l'on a observés. Il faut savoir que dans tous les cas de figure, le verrou était quand même engagé dans l'oreille du panier. En revanche, c'est le système de sécurisation du verrou qui n'était pas forcément totalement sécurisé.

Forcément, on a engagé une vérification exhaustive de tous les paniers qui sont chargés dans les piscines. On vous a fourni ici une statistique. Il y a deux types de paniers aujourd'hui : les nouveaux paniers 870 pour la densification et les anciens paniers 1010. Pour les 870, qui sont tous aujourd'hui en piscine D, on a trouvé 117 paniers sur les 126 qui avaient au moins un verrou avec ce linguet en position non conforme. En ce qui concerne les paniers 1010, situés dans la piscine D, il y en avait 96 sur 532. Concernant les paniers 1010 sur NPNH, on en a trouvé 107 sur 328. On voit donc que ce n'est pas lié aux nouveaux palonniers, puisque les paniers 1010 ont été manutentionnés à une époque avec d'autres palonniers. En piscine C, on a trouvé 50 paniers sur 622 pour les paniers 1010. Quant à la piscine E, on a fini l'inventaire cette semaine, et on a trouvé 52 paniers sur 960 qui présentaient aussi ce défaut. En ce qui concerne les paniers 870, ces nouveaux paniers, effectivement, le défaut est observé sur une grande majorité des paniers, ce qui n'est pas le cas sur les anciens paniers, où la statistique de positionnement non conforme est plus faible.

Je vais juste rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure : en ce qui concerne le cas 2A, c'est-à-dire le fait que je suis allé un peu plus loin, cela ne remet pas en cause le verrouillage, parce que s'il y a une translation intérieure vers la gauche, le linguet va rentrer dans la gorge et va assurer le verrouillage du panier. Pour le cas 2B, qui est majoritaire, on a identifié un jeu entre le panier, le couvercle et le palonnier. Le palonnier, c'est un système avec un vérin qui vient se positionner. Je peux peut-être revenir sur le dessin de tout à l'heure : vous avez un système de palonnier qui vient se positionner avec ce que l'on appelle des « Fourchettes ». Par panier, vous avez quatre verrous et vous avez un système de fourchettes qui viennent prendre ces tiges. Ensuite, par un système pneumatique, on appuie et cela permet de translater les tiges, de faire glisser le verrou dans l'oreille du panier. Ce que l'on a identifié, c'est un jeu fonctionnel entre le couvercle et le palonnier. Et puis, pour le troisième cas, je vous l'ai dit, qui ne concernait finalement que quelques paniers, on a un souci de fabrication, qui est plutôt lié cette fois aux soudures, puisqu'il y a un débordement

de la soudure qui peut bloquer le linguet dans la première phase, lorsque le palonnier vient prendre en charge le couvercle.

Les principales actions que l'on a conduites, au-delà de l'inventaire, c'est systématiquement de reverrouiller tous les paniers. Dès que l'on avait un linguet mal positionné, on l'a repositionné, et cela, on sait le faire avec des perches et des crochets. Tous les paniers ont donc été verrouillés. Pour reprendre l'exploitation, ce que l'on fait aujourd'hui, c'est qu'avant de procéder à tout mouvement d'un panier, on vérifie que les paniers adjacents du panier qui va circuler dans la piscine ont leur linguet repositionné. On refait cette vérification. Et on contrôle systématiquement les verrous du panier après dépose et retrait des paniers. C'est-à-dire qu'une fois que l'on a bougé le panier, on vérifie que, dans le mouvement, les linguets n'ont pas bougé, et on s'assure finalement que la situation est sûre avant et après mouvement. On fait un double contrôle.

Forcément, pour la reprise des immersions des paniers neufs, on ne l'a reprise qu'après vérification de la conformité des couvercles. On avait quelques cas de cette soudure qui bloquait potentiellement le linguet. On a donc repris l'immersion après une vérification systématique des paniers.

À propos des opérations de chargement des paniers, forcément, une fois que l'on charge les paniers, on vérifie qu'on a le bon verrouillage du couvercle et, si besoin, on le reverrouille avec une perche à l'issue du chargement. Pour régler ce sujet sur le long terme – parce qu'aujourd'hui, on sait reprendre l'exploitation, mais à l'aide d'un double contrôle systématique – on a redéfini les paramétrages du nouveau palonnier polyvalent de la piscine D, un palonnier qui permet de faire soit du panier 870 densifié, soit du panier 1010. Et le nouveau paramétrage du palonnier est en cours d'intégration dans un palonnier de rechange qui se trouvait chez nos fournisseurs. Ainsi, ce nouveau palonnier sera mis en place début mars 2026. Forcément, quand on va reprendre l'exploitation avec ce nouveau palonnier, on va encore poursuivre le contrôle pendant quelques semaines, pour vérifier que les modifications du palonnier répondent bien à l'objectif.

Et en ce qui concerne les autres palonniers, les plus anciens, ceux des piscines C, E et NPH, puisque, comme je vous l'ai dit, on a observé des cas sur les anciens paniers 1010, on est également en train de regarder quels sont les réglages qu'il faudrait pouvoir conduire pour pouvoir, là aussi, à un moment, reprendre une exploitation normale sans cette logique de double contrôle, tel qu'elle est réalisée aujourd'hui.

Ce que je voudrais réexpliquer : ce couvercle est présent pour se prémunir de l'éventualité qu'en cas de chute, les éléments combustibles glissent d'un panier. En somme, c'est une troisième ligne de défense, parce qu'on a beaucoup de redondances. Je rappelle que la conduite du pont est déjà sécurisée. C'est-à-dire que cette conduite a une cartographie précise de tous les paniers qui se trouvent en piscine, pour s'affranchir du risque de collision, et ce, déjà par la cartographie du pont de manutention. Dans le cadre de la densification, on a ajouté un automate de sécurité qui contrôle le mouvement de l'engin de manutention. Il y a déjà un autre système de sécurité qui vérifie que les mouvements du pont en X et Y sont totalement cohérents avec la cartographie. Le pont lui-même est contrôlé par un automate de sécurité. Et la troisième ligne de défense : on a aussi, en particulier dans l'allée centrale, un détecteur d'obstacles qui permet là aussi de détecter un obstacle et donc d'arrêter le pont, lorsqu'on commence à toucher un élément. Cela est vrai systématiquement pour les paniers 1010 dans la travée centrale, mais aussi dans les travées latérales, et ce n'est vrai que dans la travée centrale pour les 870. Mais vous voyez que l'on a quand même trois niveaux de défense. Et le couvercle, quelque part, constitue notre quatrième niveau de défense. Je voulais quand même le rappeler, parce que ce n'est pas précisé dans les transparents.

J'espère que cela a été clair et que les dessins ont permis de comprendre la logique.

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie, M. VARIN, pour cette présentation claire et exhaustive. Est-ce qu'il y a des questions ou des interrogations sur ce sujet ? Avant de répondre aux questions, je vais laisser l'ASNR intervenir.

Intervenant ASNR.- De manière complémentaire à ce qui vient d'être indiqué par M. VARIN, je voulais juste indiquer que l'ASNR a effectué une inspection dans le cadre de cet événement, le 28 janvier dernier, l'idée étant d'examiner les opérations de vérification et de remise en conformité qui étaient en cours, et puis d'examiner également les conditions d'application de la consigne à caractère durable qui a été mentionnée. La lettre de suite de cette inspection n'est pas encore publiée, mais cela ne devrait plus tarder maintenant.

Je voulais partager avec vous le fait que le bilan de cette inspection était plutôt satisfaisant, que l'ASNR, dans ce cadre, va demander à Orano de maintenir les contrôles visuels à 100 %, après les mouvements de panier, le temps de comprendre ce qui a conduit à cet événement et à ces différents verrouillages non conformes. Je voulais partager ces éléments.

M. le PRESIDENT.- Je vous remercie. J'ai vu deux demandes d'intervention, l'une de la part de M. VASTEL et l'autre de la part de M. PERROTTE. On va commencer par celle de M. VASTEL.

M. VASTEL.- La découverte de cette anomalie est récente, mais étant donné le nombre de paniers qui n'étaient pas systématiquement verrouillés lors du contrôle, c'est une anomalie qui... Cela fait longtemps que certains paniers étaient mal fermés.

M. VARIN.- C'est bien ce que j'ai précisé dans ma présentation. Les paniers 1010 sont des paniers qui sont utilisés depuis de nombreuses années sur le site. Certains ont été chargés il y a plusieurs années et on les a effectivement identifiés. C'est d'ailleurs aussi la raison pour laquelle on a aussi un travail à effectuer sur les palonniers, associés à ces paniers 1010 dans les autres piscines. C'est bien pourquoi on l'a classé niveau 1, parce que, globalement, on a considéré que, dans notre organisation, on a une détection tardive du défaut.

M. le PRESIDENT.- Monsieur PERROTTE, vous avez la parole.

M. PERROTTE.- Monsieur Varin, à propos de la première photo, j'ai une petite question. On voit que le linguet qui est entouré en rouge ne se trouve pas du même côté que celui où se trouvent les autres. Tous les autres sont à l'intérieur. Est-ce que c'est là un autre type de défaut de montage ?

M. VARIN.- En ce qui concerne celui-là, c'est un défaut de montage, mais on ne l'a pas retrouvé ailleurs. C'est-à-dire que l'on a eu un seul cas. C'est un défaut de montage. Il faut savoir que la chaîne de fabrication des paniers 870 fait l'objet de contrôles, de contrôles qualité, de contrôles documentaires. Et ce défaut de montage n'a pas été identifié dans la chaîne de contrôle. Il y a un organisme mandaté pour faire ces contrôles, mais il n'a pas vu ce défaut.

M. PERROTTE.- Je ne sais pas comment est fait le palonnier, vous ne nous l'avez pas montré, mais pour appuyer sur les linguets, pour déverrouiller le pêne, comment pouvait-il fonctionner sur ce couvercle ?

M. VARIN.- C'est pour cette raison. Comme on n'arrivait pas à le déverrouiller, c'est comme ça qu'on l'a identifié.

M. PERROTTE.- Une deuxième question, mais j'en aurai une autre ensuite : est-ce que vous avez trouvé des paniers avec quatre défauts ?

M. VARIN.- Je n'ai pas la statistique ici.

M. PERROTTE.- Ce qui voudrait dire que, potentiellement, il y aurait un panier avec un couvercle pas verrouillé du tout.

M. VARIN.- Je ne l'ai pas en tête, je n'ai pas un V4, mais je le vérifierai.

M. PERROTTE.- J'aurais aimé, si vous le permettez, M. VARIN, que vous nous expliquiez ce qui manque dans votre présentation : comment cela a-t-il été possible d'avoir autant de paniers avec des défauts sur les verrous ? Est-ce que ça veut dire qu'il n'y avait pas de contrôle dans l'usine qui fabrique les paniers ? Est-ce que cela veut dire qu'Orano La Hague ne fait pas de contrôle avant d'immerger les paniers et étant donné le nombre de paniers, même si je n'ai pas fait l'addition, mais ce sont, je crois, plusieurs centaines, est-ce que cela veut dire que le verrouillage des paniers n'a jamais été testé durant les essais ?

J'aimerais avoir votre explication d'exploitant et l'avis de l'ASNR sur ce point.

M. VARIN.- Forcément, cela a fait l'objet d'essais. Cela a fait l'objet d'essais, entre le palonnier et le verrouillage, dans la conception du palonnier polyvalent. Bien évidemment, cela a fait l'objet d'essais. Il faut savoir que, lorsqu'on verrouille le panier, vous avez un système qui descend. Le contrôle se fait par le contrôle-commande. C'est-à-dire une fois que l'on a touché le dessus du couvercle, il y a la pression qui se fait. C'est le contrôle-commande qui suit après le mouvement. Il n'y a pas de contrôle visuel à l'issue. En tout cas, cela n'était pas prévu. Et ce n'est pas un problème de fabrication, sauf pour ce cas-là. Il y a ce cas-là et les cas des soudures, mais ce sont des cas très limités s'agissant des différents paniers que l'on évoque. C'est plutôt aujourd'hui un sujet sur le réglage du palonnier par rapport à la dispersion de fabrication des couvercles qui respecte une certaine tolérance. Ce qu'il fallait, c'est que le panier (inaudible) au maximum des tolérances pour pouvoir pousser... Sans doute, dans les essais, il y a une configuration qui n'a pas été testée. Mais cela a bien été testé avant.

M. le PRESIDENT.- Très bien. Merci, Monsieur VARIN. Y a-t-il d'autres informations ? Mme HOVNANIAN demande la parole.

Mme HOVNANIAN.- J'ai juste une petite question : en termes de millimètres, il s'agit de quelque chose que même un contrôle visuel nous aurait permis de le voir ?

M. VARIN.- Durant les contrôles, on passe des gabarits pour éviter d'être dans la logique de contrôle visuel. Il y a une tolérance en somme. Le contrôle visuel n'aurait pas été suffisant, il faut utiliser des gabarits. Ce que l'on a vérifié, c'est que l'ensemble des couvercles qui ont leur cote de fabrication aujourd'hui, parce

que les cotes de fabrication sont bien mesurées, se situent dans les tolérances qui sont compatibles avec le nouveau réglage du palonnier.

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous allons donc passer au sujet suivant.

4. Bilan 2025 de la CLI Orano La Hague (CLI) – 20 min

- **Présentation du bilan moral de l'année 2025 de la CLI Orano-LH.**
- ~~**Présentation de la clôture du budget 2025 de la CLI Orano-LH. (CLI) (reporté à la prochaine AG)**~~
- **Présentation des actions prévisionnelles pour l'année 2026 de la CLI Orano-LH. (CLI)**
- ~~**Présentation du budget prévisionnel 2026 de la CLI Orano-LH. (CLI) (reporté à la prochaine AG)**~~

M. le PRÉSIDENT.- Vous savez que notre CLI Orano La Hague est gérée sous le statut de la loi 1901 et que nous nous devons donc de vous faire une présentation du Bilan, notamment un bilan moral, une présentation des comptes, une présentation des actions prévisionnelles et une présentation du budget prévisionnel.

Cependant, nous avons eu un souci avec le cabinet comptable qui n'a pas été en mesure de nous présenter les comptes de l'association en temps et en heure. Nous avons décidé de reporter ces points comptables lors de la prochaine assemblée générale. J'en suis le premier désolé, et je tenais à m'excuser pour ce report de présentation. Nous en tirerons les conséquences.

Je vais tout de même vous faire une présentation des actions qui ont eu lieu, qui va servir de présentation du Bilan moral de notre association.

Vous savez que nous avons eu une année riche et chargée en activités. Je voulais souligner et remercier d'ailleurs toutes les personnes qui se sont investies dans nos différentes organisations et groupes de travail, et qui ont permis de faire vivre notre association.

Vous le savez, ce sont un peu des marronniers, nous avons eu :

- trois réunions de Bureau et trois assemblées générales ;
- un voyage d'études inter-CLI dans la vallée du Rhône, du 16 au 19 juin 2025, avec une rencontre avec des membres de la CLIGEET et la CLI de Romans-sur-Isère. Durant ce voyage, nous avons visité le site de Framatome de Romans-sur-Isère et avons fait la visite du CNPE EDF de Tricastin. Cela a été un voyage très intéressant, très complet et très enrichissant ;

- nous avons rencontré une délégation de la CNDP, pour le débat public de la 6e édition du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs, à Cherbourg, le 30 juin 2025 ;
- nous avons lancé un appel à candidatures pour la réalisation de l'étude environnementale de l'étude du Rû des Landes. Cette étude a pris un petit peu de retard, mais il faut dire que la météo, le temps très pluvieux, ne s'y prête pas. Cela étant, l'étude va redémarrer ;
- nous avons également fait une rencontre avec une délégation d'État des Iles anglo-normandes et des présidents des CLI de la Manche. Cela s'est déroulé à Saint-Lô, le 16 septembre 2025. Je vous en ai déjà rapporté quelques éléments lors de notre dernière assemblée générale ;
- nous avons organisé une réunion publique sur le thème « Combustible nucléaire, d'où vient-il ? Que devient-il ? Et quel est l'impact environnemental de l'installation d'Orano La Hague ». Cela s'est tenu à Cherbourg, le 12 novembre 2025. Je remercie l'ensemble des participants, notamment l'exploitant Orano pour sa participation, ce qui a permis la tenue d'un débat éclairé sur ce sujet ;
- nous avons également organisé en interne – et je remercie les formateurs – une journée de formation organisée pour les membres des CLI de la Manche, sur les thèmes « Le principe de fonctionnement d'une centrale nucléaire » et sur « Le parcours du combustible et le retraitement des combustibles usés ». Cela s'est passé dans la commune déléguée de Querqueville, le 2 décembre 2025. Nous y avons eu de nombreux participants. Je ne me souviens plus du nombre, mais vous le savez, puisque nous fûmes nombreux à nous retrouver pour cette formation ;
- comme chaque année, nous avons participé aux réunions et aux travaux organisés par l'ANCCLI ;
- nous avons aussi participé à la 37e Conférence annuelle des CLI le 9 décembre 2025, à Montrouge. Nous étions aussi quelques représentants de notre CLI à Paris, pour y participer ;

Ce fut donc une année riche en événements et je remercie effectivement Gwenaëlle pour sa participation très active et son sens de l'organisation afin que tous ces événements aient pu se dérouler dans les meilleures conditions. J'espère que vous aurez été satisfaits vous-mêmes de ces activités.

Nous aurons aussi en 2026 d'autres activités, je vais vous les présenter, des activités qui sont en préparation. En tout cas, je vous remercie les uns et les autres pour ces actions que nous avons pu engager au sein de la CLI Orano La Hague durant l'année 2025.

À propos des actions de la CLI Orano, notamment du prévisionnel de 2026 :

- trois réunions de Bureau et trois assemblées générales ;
- deux visites de sites pour les membres de la CLI (Visite du site TN Eagle et visite d'Orano La Hague) ;
- voyage d'études inter-CLI à l'international au deuxième semestre 2026 ;
- participation aux réunions et groupes de travail organisés par l'ANCCLI, l'ASNR et autres ;
- participation aux travaux de l'ANCCLI ;
- alimentation et mise à jour du site internet des CLI Manche et alimentation des réseaux sociaux. Vous savez qu'il s'agit d'un sujet qui nous est souvent réclamé. On ne peut pas dire que l'on est encore optimum s'agissant de ce sujet, mais c'est un sujet qui nous préoccupe. Je crois qu'il nous faudra aussi un renfort humain pour pouvoir les faire vivre convenablement et pour pouvoir les développer. Nous allons y travailler, mais ce n'est pas un sujet si facile. Franchement, cela figure dans nos objectifs de cette année. J'espère que nous aurons de bonnes nouvelles à vous annoncer dans le courant de l'année ;
- édition d'un bulletin d'information. Effectivement, notre rôle est bien d'informer. Je remercie à cet égard les médias présents, qui nous permettent de fait d'informer le public. Mais je pense que, via le support écrit sur papier, on peut toucher un autre public. Cela constituera donc l'un de nos objectifs de cette année 2026 ;
- une réunion publique d'information, qui pourrait avoir lieu durant le deuxième semestre 2026, à l'instar de ce qui a déjà été fait en 2025 ;
- une nouvelle journée de formation à l'attention des membres des CLI, dans le cadre, vous le savez, de l'arrivée de nouveaux membres désignés à la suite des prochaines élections municipales. À ce titre, je tiens aussi à remercier les membres des intercommunalités qui sont présents aujourd'hui, qui nous ont suivis durant tout leur mandat, et qui ne seront peut-être plus présents, par choix ou autres, lors de nos prochaines assemblées générales. En tout cas, je les remercie de leur apport et du travail qu'ils ont pu effectuer durant leur mandat ;

- nous aurons la restitution de l'étude sur les denrées alimentaires. C'est un sujet auquel tient beaucoup Yves BARON. Il s'est beaucoup investi sur ce sujet. Nous aurons donc une présentation ;
- une nouvelle réunion inter-CLI, dont la date n'a pas encore été définie.

Voilà ce que je pouvais vous dire concernant nos activités passées et celles à venir. Avez-vous des suggestions, des questions sur ces points ? Je vois que M. VASTEL demande la parole.

M. VASTEL.- Je voudrais juste ajouter à propos de la conférence du 12 novembre 2025 que l'ASNR, Greenpeace et l'ACRO y ont aussi participé, parce que je pense que vous avez omis de le dire.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, mais j'ai salué l'ensemble des membres des CLI. Mais si vous voulez que l'on aille un peu plus loin dans la précision, cela ne me gêne pas du tout. Oui, on pourrait lister.

M. VASTEL (hors-micro).- Inaudible.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, sur les intervenants. Non, mais on a bien noté, effectivement, votre réflexion. Madame BROC, vous souhaitez intervenir.

Mme BROC.- On n'a pas le bilan pour l'année passée, mais, étant donné l'excédent, effectivement, il y aurait de quoi créer un poste de secrétariat pour seconder Mme Gwenaëlle DUQUENNE. Vous venez d'en parler en demandant un renfort humain pour les réseaux sociaux, mais pour le secrétariat, cela pourrait être aussi bienvenu et nécessaire. On tenait à le rappeler, parce que, déjà, il y a vraiment beaucoup d'excédents et qu'en principe, le but de la CLI n'est pas d'avoir des placements financiers, sauf si je me trompe.

M. le PRÉSIDENT.- Dans les statuts, en tout cas pour la rémunération des personnels, elle se fait à 50 %. 50 % de la rémunération revient à la CLI Orano et les autres 50 % reviennent au conseil départemental de la Manche, puisque, je le rappelle, Gwenaëlle DUQUENNE s'occupe du secrétariat des trois CLI. Nous en assumons donc une partie. On est bien d'accord sur le fait que c'est une tâche importante et qu'étant donné l'actualité, je pense qu'il nous faudra, à un moment ou à un autre, effectivement, activer la présence d'un renfort.

Mme BROC.- Cela fait un moment qu'on en parle et on ne voit pas beaucoup de transformation.

M. le PRÉSIDENT.- Oui, mais la décision ne nous revient pas, mais revient au conseil départemental de la Manche. Je l'ai d'ailleurs évoqué avec son président.

Mme BROC.- Oui, mais il y a beaucoup d'excédents, donc le conseil départemental pourrait aussi décider. Cela étant, je ne sais pas comment cela fonctionne, mais je voudrais insister sur le fait que cela ne se fait pas. On en parle, mais cela s'arrête là, cela n'arrive pas.

M. le PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour cette remarque. Oui, Monsieur JACQUES, vous avez la parole.

M. JACQUES.- Monsieur le président, comme vous l'avez si bien dit, cette CLI est une association loi 1901. Elle disposait au 31 décembre 2024 270 000 € de placements financiers. Quand on a un tel niveau de placements et que l'on voit qu'il y a un poste de secrétariat qui n'est pas pourvu, on peut vraiment se poser des questions, d'autant plus que tous les ans, on demande 50 000 € au Département pour justifier du bon fonctionnement de la CLI qui fait chaque année des excédents. C'est là une situation qui n'est pas normale du point de vue de la gestion des ressources humaines. Et on peut considérer que le poste de secrétariat qu'il y avait avant au niveau des CLI de la Manche a été supprimé. On ne peut pas se satisfaire d'une telle gestion des ressources humaines. Il convient, puisque vous en avez la possibilité en tant qu'association, de prendre la décision aujourd'hui de prélever la somme nécessaire à la création d'un poste équivalent temps plein, pour se donner les moyens d'un secrétariat en appui du conseil départemental, même s'il ne veut pas le faire. On peut en prendre l'initiative, je pense, parce qu'effectivement, Mme Gwenaëlle DUQUENNE est présente et effectue un gros travail, on le voit depuis plusieurs semaines, c'est très visible. Je parle là des formations, des actions inter-CLI. Je pense qu'il est indispensable de la soutenir dans cette mission.

Voilà ce que je voulais dire au nom du CRILAN. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions? Mme HOVNANIAN souhaite intervenir.

Mme HOVNANIAN.- Sans partir dans tout ce qui toucherait à une faute de gestion, etc., il est vrai, et cela fait un bout de temps que c'est le cas, que le poste de Mme DUQUENNE devient très difficile à tenir et qu'il est difficilement possible de fonctionner ainsi sur le long terme, si on veut trois CLI qui fonctionnent proprement.

M. le PRÉSIDENT.- Merci. M. TOUSSAINT veut intervenir.

M. TOUSSAINT.- Je souhaite répondre pour le Département. Je vous remercie, mais le Département ne bénéficie pas d'excédents, comme cela a été évoqué par Mme BROC, au contraire. Comme c'est le cas

de toute collectivité, nous sommes extrêmement contraints sur le plan budgétaire, et notamment sur le fonctionnement, et ce poste, c'est du fonctionnement.

Ensuite, pour répondre à M. JACQUES, ce n'est pas que le Département ne veut pas. La réponse est dans ce que je viens d'évoquer précédemment. Comme c'est le cas de beaucoup de collectivités, nous essayons de limiter les frais, parce que les dotations sont en baisse. Le Département, cela ne vous aura sans doute pas échappé, n'est plus maître de ses ressources depuis plusieurs années. Cependant, il n'est pas non plus maître des charges qui lui sont imposées. On ne peut donc pas non plus faire comme on le souhaiterait, même si, effectivement, le souhait est de pouvoir mieux accompagner les CLI. Malheureusement, en l'état, cela n'est pas possible.

Mme BROC.- Oui, je veux rectifier : je n'ai pas dit que le conseil départemental était en excédent, mais j'ai dit que le bilan de la CLI était en excédent. C'est autre chose. Ne déformez pas mes propos. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- On a encore deux interventions, l'une de M. PERROTTE et avant lui, celle de M. VAULTIER.

M. VAULTIER.- C'est juste parce que je suis le trésorier, donc le grand argentier. (Rires). Les comptes sont si bien tenus, étant donné ce qui a été dit. Mais techniquement parlant, normalement, on doit communiquer nos résultats avant la fin du premier trimestre. Est-ce possible de reporter ? La prochaine assemblée a lieu en mai, non ? Tu t'es renseignée ?

Mme DUQUENNE.- Jean-Paul, je me suis renseignée auprès du cabinet comptable qui n'avait pas de date à me communiquer pour la clôture des comptes d'une association. Ils doivent revenir vers moi ultérieurement.

M. VAULTIER.- Oui, parce que pour d'autres associations, de mémoire, je pense que c'était avant le 31 mars. Mais est-ce qu'on a la même réglementation ? Sinon, on pourrait peut-être faire une réunion extraordinaire juste pour ce sujet. Je n'en sais rien.

Mme DUQUENNE.- Dès que j'ai la réponse à ma question, je reviendrai vers vous, pour savoir si on doit faire une assemblée extraordinaire ou pas pour traiter ce point-là.

M. VAULTIER.- D'accord.

M. le PRÉSIDENT.- Effectivement, c'est un sujet. Monsieur PERROTTE, vous avez la parole.

M. VAULTIER (hors micro).- Inaudible.

Rires dans l'assemblée

M. PERROTTE.- Concernant l'excédent, je voulais rappeler qu'il y a une partie qui est mise en réserve pour des actions particulières, comme des voyages ou d'autres types d'actions. Tout n'est pas thésaurisé. Je voulais aussi rappeler qu'il fut un temps où la CLI, la CSPI Cogema ou Orano, disposait d'un conseiller scientifique et d'une secrétaire, juste pour la CLI Orano. Je pense effectivement qu'il y a une réflexion à mener sur le grément. Si on avait un conseiller scientifique à plein temps, il pourrait se partager entre les trois CLI, par exemple. Et il faut sans doute aussi du secrétariat.

M. le PRÉSIDENT.- Mais je crois que ce serait bien là l'idée. S'il y avait un renfort en personnels, ce serait bien pour l'ensemble des CLI et non pas pour la seule CLI Orano. C'est bien le sujet. Je crois que les trois CLI de la Manche méritent un niveau d'information, et un bon niveau d'information, et il me paraît évident que s'il devait y avoir un renfort, ce serait bien pour nos trois CLI. En tout cas, c'est ce que je défends auprès du président du conseil départemental de la Manche.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Madame DRUEZ, vous avez la parole.

Mme DRUEZ.- Merci, président. Je pense que dans les mois à venir, il serait aussi important que la CLI communique le plus possible, eu égard aux nouveaux projets. Et dans ce cadre, je pense aussi que l'on pourrait avoir un renfort ponctuellement pour se remettre à jour, je pense à nouveau aux réseaux sociaux et de la communication de la CLI. L'ANCCLI a pris un renfort au niveau de la communication et elle se place en appui des CLI pour tout conseil concernant ce type de renfort. Actuellement, on a une stagiaire à l'ANCCLI, qui vient d'une école de communication, etc. Peut-être faut-il aussi profiter d'avoir quelques subsides pour jouer pleinement notre rôle au niveau de l'information et pour la renforcer, étant donné l'avenir du nucléaire sur le territoire, et c'est d'ailleurs probablement ce que va évoquer M. VARIN tout à l'heure. Je pense qu'il faut renforcer la communication et que c'est là une priorité dans les temps qui viennent. Donc, profitons d'avoir quelques moyens pour le faire.

M. TOUSSAINT.- Je vais pouvoir répondre sur ce sujet : effectivement, cela a été évoqué, y compris avec le président du Département, et nous allons nous mettre en quête de recruter un alternant en communication pour les CLI. A priori, cela se ferait à partir de la rentrée de septembre.

Mme BROC.- (Inaudible) ... au niveau du secrétariat. Est-ce qu'il pourrait y avoir aujourd'hui un vote au niveau de l'assemblée générale de la CLI Orano, et il pourrait y en avoir d'autres qui suivent dans les différentes CLI, lorsqu'elles tiennent leur assemblée générale ?

Un intervenant.- Il faudrait au minimum que ce soit discuté en Bureau et inscrit à l'ordre du jour, de façon que l'on puisse savoir à l'avance qu'il va y avoir un vote.

Mme BROC.- D'accord. Est-ce que cela peut être abordé dans le prochain Bureau ?

M. le PRÉSIDENT.- Je suis d'accord avec vous, vous m'avez écouté et entendu, c'est un vrai sujet pour nous. C'est un sujet d'autant plus important que nous allons avoir effectivement une grosse activité sur le territoire avec l'Aval du futur. Pour Flamanville, il y a aussi une autre grosse activité avec l'arrêt de l'EPR. On voit bien effectivement que l'on a un certain nombre de sujets sur le territoire qui sont prégnants. Et on va avoir besoin de communiquer sur les travaux que vous portez et que nous faisons tous ensemble. Et je crois effectivement qu'il est important que l'on puisse renforcer et la communication et les actions que nous menons sur le territoire. Cela passe effectivement par le facteur d'un renfort humain, qui est évidemment indéniable.

M. JACQUES.- Monsieur le président, sans polémique, aujourd'hui, il n'y a qu'une seule CLI qui a des économies, et c'est la CLI Orano, puisqu'elle a le statut d'une CLI associative. Les deux autres CLI, Flamanville et CSM Andra, sont en gestion directe du conseil départemental. Elles ne peuvent pas faire d'excédents. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, la seule solution, c'est que la CLI Orano décide de prendre une délibération pour faire en sorte que les CLI soient dotées d'un poste de secrétariat le plus vite possible. C'est la seule solution dont on dispose aujourd'hui. Sinon, effectivement, on se retrouvera encore au mois de juin dans la même situation que celle d'aujourd'hui. Quand on a 270 000 € d'économies, et même plus, peut-être, si on y ajoute les excédents de 2025, je crois quand même que l'on peut faire ce geste.

M. le PRÉSIDENT.- À propos des comptes : je ne peux pas vous les présenter aujourd'hui, mais je vais vous faire cela un peu « Au doigt mouillé ». On peut quand même déjà vous annoncer que nous aurons un déficit pour l'année 2025, même si nous avons des réserves, puisque nous avons eu effectivement un certain nombre d'activités. Et pour l'année 2026, on prévoit déjà aussi un déficit. On a effectivement une réserve financière, mais qui est due au fait que pendant un certain nombre de mois, et presque d'années, on n'a pas fait les activités que nous aurions dû faire, parce qu'il y avait un problème de personnels. Je ne vais

pas rappeler ici la situation que nous avons connue avec l'absence et le départ de M. LUNEL. Cependant, cela été préjudiciable pour nos activités. De fait, on n'a pas eu le niveau d'activité que nous aurions dû avoir pendant presque 18 mois. Effectivement, on se retrouve avec un apport financier. Mais le but, effectivement, n'est absolument pas d'avoir un pactole sur lequel nous pourrions compter chaque année. L'argent est fait pour être dépensé et bien dépensé, et c'est ce que nous ferons dans les mois et les années qui viennent.

M. PERROTTE.- La proposition d'André JACQUES est généreuse, mais il faudrait peut-être, en bonne démocratie, demander l'avis des deux autres CLI. On ne va pas leur imposer d'embaucher une secrétaire que l'on mettrait à leur disposition. Il faut quand même que chaque CLI se prononce sur le sujet, d'autant que je ne suis même pas sûr que ce soit possible compte tenu des statuts des différentes CLI. Il y a donc quand même quelques questions pratiques à regarder.

Mme BROC.- Sans doute, mais encore faut-il les regarder.

M. le PRÉSIDENT.- Notamment sur les conditions de travail et sur les conditions d'accès de ces personnels. De notre côté, on ne peut pas nous recruter quelqu'un pour que cette personne travaille au sein du conseil départemental de la Manche ...

Plusieurs intervenants hors-micro. Inaudible

M. le PRÉSIDENT.- ... Mais sur le fond, on est bien d'accord. Je voulais vous dire que sur le fond, on est d'accord, mais sur les modalités, c'est différent. M. FOOS demande la parole.

M. FOOS.- Je voulais dire qu'il faut espérer qu'à la prochaine réunion de Bureau, on aura le bilan comptable, et on pourrait quand même inscrire à l'ordre du jour l'examen de ces finances pour les étudier, etc. Et justement, on pourrait ensuite en assemblée générale livrer un peu nos réflexions. Je pense que l'on pourrait faire cela si vous le souhaitez.

M. le PRÉSIDENT.- On est bien d'accord, mais effectivement, concernant cette embauche, il faudra évidemment que ce soit une décision collégiale des trois CLI, parce que je ne vois pas comment on pourrait faire autrement.

M. FOOS.- Je n'ai pas parlé d'embauche, mais j'ai parlé d'un examen des comptes à partir du moment où on les aura. Je ne me prononce pas plus que cela.

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. C'est un peu particulier, parce qu'il va falloir que l'on procède au vote du bilan moral sans toutefois pouvoir voter sur les comptes. En tout cas, il s'agit de voter la présentation de ce bilan moral. Qui s'abstient ? Madame BROCC, vous vous absteniez. Qui vote contre ? Je ne vois pas de vote contre.

Je vous remercie pour l'approbation de ce bilan moral.

Approbation du Bilan moral

5. Présentation du bilan 2025 et des enjeux 2026 (Exploitant)

M. le PRÉSIDENT.- Maintenant, nous allons redonner la parole à l'exploitant pour la Présentation du bilan 2025 et des enjeux 2026.

M. VARIN.- Je vais commencer par les bilans Sûreté. Ensuite, on passera à la partie Sécurité et Perspectives industrielles.

L'année dernière, on a observé 43 événements de niveau 0, à comparer aux 39 en 2024. En nombre d'événements de niveau 1, on est resté stable. On a fait un certain nombre d'exercices plutôt de grande ampleur en termes d'organisation. Neuf PUI et un inopiné. C'est-à-dire que l'on s'est organisé de telle sorte que les équipes ne savaient pas que l'exercice allait être mis en œuvre. Et puis on continue à mettre en œuvre ce qu'on appelle des « Mises en situation », c'est-à-dire sans gréer l'ensemble de l'organisation de gestion de crise, les ateliers s'entraînent sur des scénarios plus restreints, à la maille de leur atelier, pour entraîner les équipes en local. On maintient de toute façon notre objectif 2026, celui de n'avoir aucun événement de niveau 2 sur l'échelle INES. Cela reste notre engagement, mais aussi l'objectif du Groupe.

Quand on regarde aussi les quelques faits marquants au-delà de ces chiffres : on en a parlé ici, on a réalisé un exercice de protection physique avec beaucoup de personnes mobilisées, que ce soit sur le site, mais aussi au niveau des services de l'État. On a effectué un exercice de remédiation externe, c'est-à-dire un exercice sur le site où l'on déploie l'ensemble des moyens de crise ultime. C'est-à-dire que si on perdait toute source d'énergie, on a des moyens mobiles permettant d'assurer le refroidissement des équipements sensibles, le refroidissement des piscines, le refroidissement des produits de fission, par exemple, et cela nécessite un déploiement sur l'ensemble de la surface du site. On a effectué un exercice de cette ampleur cette année. On a également réalisé un exercice qui intègre la FINA. La FINA, c'est l'équivalent de la FARN chez EDF. C'est la force d'intervention et le « A », c'était pour Areva à l'époque, quand elle a été créée. C'est un certain nombre de salariés qui constituent des équipes de soutien, qui sont présentes dans l'ensemble des sites Orano et que l'on peut mobiliser en cas de gestion de crise nucléaire. Et on a forcément intégré également le GIE, qui est un groupement d'entreprises. On va retrouver le CEA, EDF et Orano, qui développent un certain nombre de moyens mobiles d'intervention, de robots, qui peuvent être opérés en cas de gestion de crise, soit pour faire de la mesure, soit pour aller rechercher éventuellement des outillages,

apporter des protections biologiques lorsque les débits d'eau sont trop importants. Durant l'exercice, on est amené à tester ce type de système développé par le GIE.

Un point important également : on a renouvelé l'ensemble de nos certifications. On a un établissement aujourd'hui qui a quatre référentiels de certification au titre de la qualité. La qualité 9001 porte plutôt sur la qualité des spécifications vis-à-vis de nos clients. 14001 porte sur la partie environnement, 18001 sur la partie sécurité. Et puis 50001, aujourd'hui, porte sur la performance environnementale, au sens de la performance énergétique. On a ces quatre référentiels depuis de nombreuses années. On était certifié sur les trois premiers, mais cela fait deux cycles que l'on est certifié sur la 50001.

En termes de sécurité, il ne faut jamais parler de record, parce que, très vite après, l'histoire nous rattrape. Pour autant, on a une année en termes de sécurité vis-à-vis des salariés Orano recyclage, une année où l'on a atteint un taux de fréquence très faible, puisqu'aujourd'hui, on a dû simplement déclarer deux accidents de travail avec arrêt, tandis que l'on en avait quatre en 2025. Notre objectif est de ne pas en avoir plus de cinq, mais le fait d'en avoir deux relève aujourd'hui d'un très bon résultat et représente quand même le meilleur standard de l'industrie. On a donc un taux de fréquence de 0,35, tandis que l'on était à 0,8. Quant au taux de gravité, qui prend en compte le nombre d'événements, mais aussi la gravité de ces accidents, on est à un taux de gravité qui est très faible : 0,004, à comparer au 0,09. Cela prend en compte le nombre de jours d'arrêt en particulier. Et on voit bien que l'accidentologie que l'on a observée est plutôt de l'accidentologie qui, heureusement, n'entraîne pas de conséquences graves. Et on arrive maintenant à obtenir des résultats qui sont à de très bons niveaux, mais en sécurité, comme on dit, c'est comme pour le vélo, il ne faut pas s'arrêter de pédaler parce qu'on tombe. Il faut donc continuer à maintenir cette dynamique et surtout entraîner nos entreprises partenaires.

Et c'est la deuxième partie de ce transparent, parce qu'autant on a été performant vis-à-vis de nos salariés, autant s'agissant des partenaires, les résultats ne sont pas au même niveau aujourd'hui. On a augmenté nos statistiques par rapport à 2024, ce qui n'était pas notre objectif. Cela nous pousse aujourd'hui à renforcer notre démarche de prévention vis-à-vis des entreprises. Et surtout, il s'agit de s'assurer que, dans les entreprises, il y a une vraie animation sécurité qui se met en place. Pas plus tard que cette semaine, on a réuni 50 partenaires importants qui ont signé avec nous une charte sécurité sur un certain nombre d'engagements de management de la sécurité au sein de leurs structures. Même si on les faisait déjà, on renforce les visites managériales et sécurité communes. C'est-à-dire que l'on met en place des visites

sécurité où le management d'Orano accompagne le management d'entreprise pour voir comment se passent les opérations sur le terrain. On met en place également ce que l'on appelle la « Culture juste et équitable ». Ce qu'il faut entendre par là, c'est que l'on a mis en place des règles d'or l'année dernière. Les règles d'or, c'est qu'en cas de non-respect de standards fondamentaux, il y a une logique de rappel à la loi, si je puis dire, qui est graduée en fonction des écarts et de la répétition des écarts, et cela peut aller jusqu'à la sanction. Et ce que l'on a également mis en œuvre aujourd'hui, c'est valoriser beaucoup plus les bonnes pratiques, parce qu'il y a des actions de terrain qui sont à valoriser. Quand vous avez un salarié, quelle que soit son entreprise, qui a le bon réflexe de sécurité, qui fait preuve d'engagement, il faut aussi le valoriser et le mettre en avant, parce que c'est ainsi que l'on développe progressivement le bon exemple et la culture sécurité sur ce site. On continue les journées sécurité, mais j'en parlerai tout à l'heure. Et puis, tous les mois maintenant, il y a le « Jeudi de la sécurité ». Tous les mois, on choisit une installation dans laquelle un certain nombre de membres du comité de Direction se rendent, pour regarder ce que sont les problématiques de sécurité, et on y associe les entreprises autant que les salariés d'Orano recyclage. Cette démarche est vraiment standardisée dans nos agendas.

On anime aussi les « Relais sécurité ». C'est une fonction qui a toujours existé sur ce site et qui nécessite toujours d'être réactivée et relancée. Donc, on continue. On a mis en place aussi des affichages. Si vous avez l'occasion de visiter le site de la Hague, on a mis en place des affichages et vous ne pouvez pas passer à côté. Vous prenez un ascenseur, vous avez un affichage qui est très parlant sur nos ancrages principaux, que sont la manutention, les déplacements, tous ces types de sujets, pour que les personnes y trouvent des rappels à la sécurité en permanence. On fait cela, parce qu'on est allé voir des entreprises dans le nucléaire, des entreprises qui représentent vraiment de très bons benchmarks dans le domaine. Nous sommes allés voir en particulier une centrale en Espagne qui a d'excellents résultats en sécurité, parce qu'ils parlent de sécurité tout le temps et que la sécurité est visible partout. C'est ce que l'on fait et c'est ce que l'on a déjà commencé à faire. D'ailleurs, cela se voit dans nos résultats, mais on l'accentue avec cette nouvelle campagne.

On a effectivement fait une conférence en février ouverte à tous les salariés portant sur les conséquences des accidents graves, pour que les gens se rendent compte aussi des conséquences lorsqu'ils adoptent un comportement qui n'est pas forcément celui attendu. Si les règles existent, ce n'est pas pour rien, elles sont là pour protéger les personnes, donc il faut le rappeler. On a mis en place une journée

sécurité en juin et plusieurs milliers de personnes y ont participé, que ce soit nos salariés ou les salariés des entreprises partenaires, avec différents stands, et là aussi, cela a permis d'échanger sur nos enjeux de sécurité.

Je finirai avec la typologie des accidents du travail. Concernant la typologie on a beaucoup travaillé et sécurisé les déplacements sur ce site, les déplacements piétons. Cela reste encore l'une de nos causes d'accident, mais finalement, c'est devenu la deuxième cause. On a aussi des sujets sur les blessures aux mains. Ce n'est jamais très grave, ce sont toujours des pincements : lors des opérations de manutention, est-ce que des gants étaient portés, est-ce que c'étaient les bons gants ? On voit que l'on a encore un travail à réaliser. Et puis, il y a également le sujet des heurts et chocs à la tête, avec un certain nombre de sujets sur le port de la casquette de sécurité. Ce sont vraiment des actions sur lesquelles on continue à travailler. La typologie est quasiment la même que celle de l'année dernière, mais c'est la répartition qui évolue, parce qu'on a aussi réalisé des actions sur les déplacements. Cela paraît trivial, mais aujourd'hui, quand vous vous déplacez sur le site, on a remis partout un certain nombre de pictogrammes pour que les personnes, lorsqu'elles circulent avec leur téléphone portable, ne regardent pas leur téléphone, mais regardent là où elles mettent les pieds. Et c'est un vrai sujet. Quand vous circulez en ville, vous voyez des gens qui vous rentrent dedans parce qu'ils ont le focus sur leur téléphone, eh bien, dans l'entreprise, c'est pareil. On est obligé de mener ce type de campagne aujourd'hui. Ce que l'on souhaite, c'est développer une culture sécurité qui soit vraiment la meilleure, c'est-à-dire de parvenir à ce que le salarié rappelle à son collègue le fait qu'il ne respecte pas la règle. On n'en est pas encore là, mais c'est un sujet typiquement français. Il faut que l'on y parvienne. Sur les sites anglo-saxons, il est naturel de rappeler les règles à un collègue. Chez nous, ce n'est pas encore le cas. On souhaite donc vraiment s'inscrire dans cette démarche.

Voilà en ce qui concerne la partie Sécurité. Donc, de très bons résultats pour nos salariés, mais des résultats en demi-teinte pour nos entreprises. On continue donc à travailler sur le sujet.

En termes de dosimétrie, je fais référence à nos résultats inscrits sur la partie gauche de cette image. Tous statuts, on est à 0,118 mSv en moyenne par personne, ce qui reste des valeurs très faibles. Chaque fois que l'on présente cela aux visiteurs de l'industrie nucléaire, quelle que soit leur origine, ils sont toujours stupéfaits par nos résultats. Pour les salariés Orano recyclage, on est à 0,11 mSv et pour les entreprises, dont les filiales Orano, on est à 0,14 mSv. On a eu cette année un chantier un peu plus dosant dans le dévoiement de carnaux de liaison entre ateliers et c'est là que l'on a eu une dose maximum cette année, à

6 mSv. C'est notre dose maximale, un peu plus élevée que l'année dernière. Mais il n'empêche que la valeur moyenne quand même sur le site, elle est très basse. Je rappelle qu'une valeur maximum à 6 mSv, c'est à comparer à la limite pour le public de 1 mSv et aux limites réglementaires qui sont à 6 mSv pour les travailleurs de catégorie B et à 20 mSv pour les catégories A. On est très loin de ces limites, et heureusement, ce qui montre que l'on a quand même une pratique en termes de dosimétrie et des installations qui nous permettent de le faire.

Et puis on a déployé la nouvelle dosimétrie opérationnelle. On a maintenant un système de dosimètre qui n'est pas nominatif. Avant, chacun avait son dosimètre et le gardait dans son bureau. Dorénavant, on est passé à un système qui est plus proche que celui de nos collègues d'EDF : à l'entrée, on prend un dosimètre, on appaire le dosimètre avec sa carte d'accès, ce qui permet de contrôler l'ensemble des dispositions avant de rentrer en zone. Et ce nouveau dispositif nous a quand même permis de diminuer les cas, même si on a encore eu cette année des cas d'entrée en zone sans dosimètre opérationnel activé. Cela étant, ce sont plutôt des personnes qui l'activent et qui le perdent dans l'installation, parce qu'il y a une opération de manutention.

Et puis, l'un de nos enjeux est de poursuivre notre plan d'amélioration sur la partie Radioprotection. Au même titre que la sécurité, on s'est donné un objectif en termes de taux de fréquence, c'est-à-dire le nombre d'écarts Radioprotection que l'on observe par rapport au nombre d'interventions en zone. Je ne l'ai pas affiché ici, mais on a respecté notre objectif. On voulait redescendre cette année à un taux de fréquence de 2,4. On était parti à plus de 2,8 l'année dernière et on est arrivé à 2,4. Il y a donc un certain nombre de choses qui se font, mais on doit aussi travailler sur le long terme.

Du côté Environnement, on le présente chaque fois, parce que, pour ceux qui ne participent à la CLI que depuis quelque temps, cela leur rappelle tout le programme de surveillance qui est mis en œuvre sur ce site. Ce sont plus de 20 000 échantillons qui sont prélevés et ce sont plus de 50 000 analyses. Et on va en parler tout à l'heure, puisque notre laboratoire va évoluer en termes d'implantation. Le laboratoire a un programme très large d'analyses.

En fait marquant, on a achevé le réaménagement de la zone du Ruisseau des Landes. On en a parlé à plusieurs reprises dans cette instance, mais c'est juste pour dire que l'on est allé au bout de ce projet. On est cette fois encore parvenu à baisser nos consommations en énergie, en eau et puis en gaz à effet de serre. Et en énergie, vous le verrez tout à l'heure dans le bilan de production, mais c'était d'autant plus

important que l'on a eu une année record en termes de production depuis 1999. On voit que l'on a su concilier la production et tout le travail que l'on fait en termes de performance énergétique, d'où notre labellisation 50001.

Concernant l'eau, là aussi, on réussit..., parce qu'on a un maillage de plus en plus serré de compteurs qui nous permettent de maîtriser et de détecter au plus vite les fuites et d'agir en conséquence. Et concernant les gaz à effet de serre, il est clair que l'électrification de nos productions de vapeur, du fait des nouvelles chaudières électriques, fait que l'on utilise de moins en moins de fioul, et donc cela participe à cette optimisation.

En termes de production, tout à l'heure, j'ai un peu parlé de ce que l'on a mis en place : 193 emballages déchargés et, là aussi, on a tout à fait répondu à l'attente de notre client en termes de flux de déchargement. 1220 tonnes cisailées l'année dernière et c'est notre année record depuis 1999. En termes de fiabilité de nos lignes de traitement, on a repris le traitement des combustibles RTR. Ce sont des combustibles de recherche qui sont un peu spécifiques, qui sont traités sur une ligne dédiée sur UP3. Et on a produit 716 contenants de déchets vitrifiés et 729 contenants de déchets compactés.

Quel est notre enjeu 2026 en termes de production ? 1142 tonnes, c'est notre besoin client qui est affiché, dont sept tonnes de MOX. Cette année, on va retraiter du combustible MOX néerlandais et on va continuer à traiter du combustible de recherche. On a pour objectif de produire 890 conteneurs de verre et de faire de l'ordre de 700 conteneurs compactés. De toute façon, c'est aligné par rapport à notre tonnage. Et puis, on va continuer à densifier les paniers que j'évoquais en début de séance aujourd'hui. On va poursuivre et finaliser notre évolution d'organisation, qui consiste à ne plus avoir qu'une seule et unique salle de conduite pour la conduite des deux usines, qui se trouve en salle de conduite UP3. On a déjà centralisé le pôle uranium et le pôle plutonium. Et à la fin du premier trimestre, on aura regroupé vitrification et cisailage. Ainsi, on aura l'ensemble des pôles du cœur-usine qui seront regroupés sur UP3.

À propos des faits marquants : ils sont un peu en lien, et j'aurais peut-être dû commencer par cela d'ailleurs avant d'enchaîner sur les enjeux 2026. Comme je l'ai dit, on a regroupé les ateliers plutonium et on a préparé le regroupement en salle de conduite de la vitrification et du cisailage. On pourra le faire à la fin de ce premier trimestre. Et puis, on a déjà immergé 159 paniers. Quant au record de production, j'en ai déjà parlé tout à l'heure.

Un petit zoom sur le démantèlement, sachant que le démantèlement fait l'objet d'un point particulier. Dans le cadre des bilans annuels plus complets, on fera un bilan plus exhaustif dans la deuxième CLI. Cependant, j'ai souhaité intégrer déjà quelques éléments pour que vous ayez en début d'année un bilan complet. Un point extrêmement important : l'atelier MAPu, qui est situé ici. C'est l'ancien atelier où l'on purifiait et on conditionnait le plutonium. On a fini de démanteler les étages supérieurs. C'est-à-dire que, maintenant, vous pouvez accéder en civil à ces étages supérieurs, et on va les déconstruire. C'est-à-dire que l'on va attaquer la déconstruction de ces étages supérieurs. Sur la zone nord-ouest, on a aussi repris des équipements qui étaient conditionnés dans des fosses. On a fini de les reprendre.

Concernant le silo 130, on a produit l'année dernière plus de 80 fûts. Aujourd'hui, à date, on est à 310 fûts produits. À propos des évaporateurs NCP1, vous savez qu'il y a des évaporateurs dans l'ancienne usine que l'on va utiliser pour concentrer les solutions de rinçage. On a eu l'autorisation de l'Autorité de sûreté pour faire un premier run d'utilisation de ces évaporateurs de 120 jours, mais qui nécessiteront à l'issue de nouveaux contrôles pour vérifier la manière de poursuivre leur exploitation.

S'agissant des enjeux en 2026 : continuer MAPu. On va attaquer la déconstruction des étages supérieurs, mais ailleurs dans le bâtiment, on va continuer à démanteler les cuves bitume. Vous le savez, c'est la cuve sur laquelle on avait eu un dégagement de fumée, dégagement que l'on avait expliqué en CLI au début de l'année 2025, de mémoire. Cette fois, le bitume a été totalement enlevé, mais il faut continuer à démanteler les cuves. On va continuer à déclasser des cellules dans l'atelier HADE. Ce sont des cellules qui permettent de faire du traitement solvant. On attaque vraiment la fin de découpe des équipements et puis on va attaquer l'écroutage de cellules. Dans l'atelier de concentration des produits de fission, on va commencer des rinçages oxaliques, donc des rinçages avec un acide oxalique. Justement, on maintient les évaporateurs en fonctionnement pour pouvoir traiter des solutions. On va commencer à rincer les anciennes cuves d'entreposage, pour ceux qui connaissent, SPF2.

Quant à Elan 2B, on va procéder à la fin du démantèlement électromécanique de la cellule 902. Qu'est-ce que veut dire « Électromécanique » ? C'est le fait d'aller découper à distance des équipements. C'est une cellule qui permettait de recevoir le césium et d'effectuer ensuite toutes les opérations de transformation du césium, pour en faire des sources, donc des étapes de calcination et de purification. Par exemple, en bas du document, vous voyez la cellule 940, c'est un exemple de cellule où l'on arrive maintenant vraiment à démonter les équipements. Vous voyez que le béton est brut et qu'il ne reste plus qu'une tuyauterie. Et puis

ici, c'est un autre exemple d'un système d'électro-décontamination. On réalise parfois des opérations par un procédé électrochimique de décontamination pour ensuite pouvoir baisser l'activité et découper ces différents équipements. On vous fera une présentation plus complète lors de la CLI du mois de juin.

Juste une information que l'on vous doit au titre de la CLI et que l'on développera sans doute au mois de juin : il y a un jalon réglementaire sur le silo 130 concernant la phase 3 du silo 130, que l'on n'a pas respecté en octobre. C'est-à-dire que l'on devait avoir terminé les études d'avant-projet définitif pour octobre. On n'a pas respecté ce délai. La phase 3 consiste à reprendre vraiment les boues en fond de silo, après la phase 1, les déchets, la phase 2, les effluents. On viendra donc vers vous pour vous donner un nouveau planning au mois de juin.

Concernant les grands projets : on a mis en service la nouvelle clôture lourde, la fameuse ZPR, avec, comme on avait dû le montrer ici, le nouvel accès pour les piétons qui est limité à ces portillons, situés au sud du site, et avec l'accès véhicules au nord. On a mis en service le projet 3ème entreposage de rebuts en provenance de Melox, tel que c'était prévu en septembre. Et puis, on continue les travaux de construction de l'extension E/ECC, des déchets et puis de la fosse 60 pour les déchets vitrifiés. Ce ne sont pas les projets qui (inaudible) une enquête publique, ce sont des projets qui avaient fait l'objet d'enquêtes publiques préalables et on est plutôt à la fin des chantiers, puisqu'en particulier, pour l'extension E/ECC, on vise une mise en service industrielle cette année, en 2026.

Les enjeux : les enquêtes publiques actuelles sur les extensions d'entreposage, le lancement du programme immobilier – mais j'aurai l'occasion de le détailler un peu plus tout à l'heure -, la mise en service de l'extension E/ECC que j'ai déjà aussi évoquée. Et puis, mais on en parlera tout à l'heure, au titre du programme « Pérennité et Résilience », il s'agit de poursuivre notre programme d'investigation pour nous conforter dans la vision de prolongation des usines, puisqu'on doit être capable de donner une vision à propos de la durée de fonctionnement des usines actuelles.

On est un acteur économique important. Ces chiffres ont été présentés dans d'autres instances récemment. L'année dernière, je présentais le fait que l'on avait réalisé 1 M€ d'achats. Cette année, c'est 1,2 M€, dont 70 % en Normandie. Et sur ces 1,2 M€, il y a 38 % qui correspondent à nos investissements, des investissements qui couvrent aujourd'hui des améliorations de sûreté, des investissements capacitaires, et puis les premiers investissements sur la partie « Pérennité & Résilience ». L'un des enjeux pour nous, c'est de fidéliser nos partenaires industriels, puisque la Normandie va être la région où il y aura de gros projets

majeurs, à la fois en Seine-Maritime et ici, dans les années qui viennent, avec le double EPR Penly. On a donc une organisation industrielle à construire avec nos partenaires. C'est pourquoi on organise tous les ans maintenant des « Partner's Days ». Je pense qu'on peut le dire en français, ce ne serait pas plus mal, on les appelait les « Journées fournisseur » dans le passé, mais, pour nos fournisseurs actuels, on souhaite vraiment leur donner une vision la plus avancée possible sur les plans de charges futures, pour qu'ils puissent se projeter et avoir intérêt à se positionner localement.

De même, on participe à des événements qui sont plus régionaux : la « Journée d'affaire du nucléaire normand », qui avait été organisée à Caen l'année dernière, qui sera probablement aussi organisée à Caen cette année, où finalement EDF et Orano présentent à leurs fournisseurs actuels, mais aussi à d'autres fournisseurs intéressés, les visions de marché, puisqu'il faut aussi que l'on puisse attirer dans le territoire de nouveaux fournisseurs afin qu'ils s'implantent en soutien de nos activités.

Du côté des ressources humaines : c'est une année 2025 qui est aussi riche en recrutements. Cette fois-ci, je parlerai de tout le Groupe Orano, et ce sont 780 recrutements en CDI et CDD dans le Cotentin. On a toujours une politique d'alternance forte et de recours aux stagiaires. Et puis, on participe à beaucoup d'événements de recrutement. Aujourd'hui, il y a un engouement fort pour nos activités. Et nous, on a un vrai enjeu d'attractivité. Il faut que l'on soit présent dans les forums, soit des forums d'étudiants, soit également des forums de recherche d'emploi, pour attirer et faire connaître nos métiers. On a toujours un volume important de formation. Nos enjeux de formation restent très élevés. À titre d'exemple, pour l'entité du Cotentin, on a un centre partagé pour tout ce qui a trait à la formation, et ce, pour l'ensemble des entités du Groupe. Elles ont dû piloter un volume de plus de 240 000 heures de formation pour l'ensemble des salariés du Groupe dans la région. En ce qui concerne 2026, en termes de recrutement, ce sera dans la même lignée que de 2025. Et puis, il y a un enjeu fort d'attractivité pour les métiers du nucléaire : être attractif dans nos métiers, parce qu'on a forcément des renouvellements des compétences à garantir et un accroissement des compétences dans le futur. Il faut donc le préparer.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Comment s'engage-t-on dans le territoire ? On continue à faire des visites, avec 3000 visites effectuées sur le site. On poursuit beaucoup de partenariats avec différentes associations, et c'est là un enjeu du nucléaire, mais c'est aussi un enjeu de l'industrie de manière générale en France, c'est-à-dire comment donner aux jeunes le goût des métiers techniques ? Et c'est un vrai enjeu de la nation. Cela nous concerne

nous, mais, au-delà, cela concerne tout le monde, que vous vouliez travailler dans l'éolien, dans les EMR, dans le nucléaire, dans l'industrie de manière générale. Il y a aujourd'hui l'enjeu de faire connaître les métiers, les perspectives. On a parfois des parents qui ont encore une vision du monde de l'industrie comme étant l'industrie du 19^e siècle ou du début du 20^e siècle. Il faut être capable d'attirer et d'expliquer. C'est pourquoi on met en œuvre Cotent'Industrie avec d'autres industriels locaux, il n'y a pas qu'Orano, pour accueillir des élèves de troisième. Et cette semaine, ils sont dans nos murs. On accueille 80 élèves avec des enseignants pour qu'ils puissent découvrir nos métiers et discuter avec nos salariés. On commence également à accueillir des stagiaires de seconde. C'est aussi un enjeu pour leur faire connaître nos métiers. Et puis, on a aussi un enjeu sur le partenariat, mais je l'ai déjà évoqué tout à l'heure, avec différentes associations.

Voilà ce que je pouvais dire en termes de bilan. C'est assez large et je reviendrai au mois de juin plus précisément sur le démantèlement. Ce matin, c'était juste une photo rapide.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur VARIN. Vous avez évoqué effectivement le problème de l'attractivité et la valorisation des métiers manuels. Il y a quelques jours, j'assistais à une séance de vœux, et un haut fonctionnaire parlait de l'intelligence des mains. J'ai trouvé que c'était effectivement un beau terme pour pouvoir vendre l'attractivité des métiers manuels. Moi qui suis aussi issu d'une filière technique, c'est quelque chose qui m'a marqué. Et à ce sujet, s'agissant du recrutement, est-ce qu'Orano est suffisamment attractif pour lui permettre de recruter suffisamment de personnels, et de personnels motivés et qualifiés ? Est-ce que vous avez un problème dans notre territoire ?

M. VARIN.- On n'est jamais assez attractif.

Un intervenant (hors-micro).- Inaudible.

M. VARIN.- Oui, mais enfin... Je n'attendais pas moins que ce type de remarque, toutes les occasions sont bonnes. Je pense que l'on est une entreprise qui n'a pas à rougir des conditions qu'ils offrent aux nouveaux entrants. À titre d'exemple, on reçoit un CV toutes les deux minutes, n'est-ce pas ?

Un intervenant (hors-micro). Inaudible.

M. VARIN.- Voilà, c'est un chiffre que je voulais vérifier. Il est clair que ce n'était pas le cas il y a quelques années, mais aujourd'hui, nos activités attirent. Ce qu'il faut, c'est qu'Orano attire, que l'on attire encore plus dans le Cotentin. Et là, c'est un enjeu aussi un peu collectif.

M. le PRÉSIDENT.- On est d'accord. Avoir une entreprise attractive, c'est bien, mais avoir un territoire attractif, cela va de pair et c'est mieux. On a quelques questions. M. VAULTIER demande la parole.

M. VAULTIER.- C'est juste une question assez rapide : par rapport aux accidents de travail, c'est dommage que l'on n'ait pas eu aussi un bilan sur les accidents trajet-travail. Est-ce que vous pouvez le communiquer aujourd'hui ?

M. VARIN.- Je pourrais vous le donner. En tout cas, si la question est : est-ce qu'il a eu aujourd'hui une évolution ? Ce qui pourrait s'entendre, parce que les conditions de circulation évoluent ...

M. VAULTIER.- ... Je dis la presse, comme tout le monde.

M. VARIN.- Non, en tout cas, cela n'a pas de lien avec une accélération de l'accidentologie du trajet.

M. VAULTIER.- Non, mais en termes de gravité, il y a quand même eu apparemment quelques accidents qui étaient liés aux trajets de travail.

M. VARIN.- Oui, comme il y en a eu également dans le passé.

M. VAULTIER.- Oui, mais cela fait aussi un peu partie de vos prérogatives en tant qu'employeur.

M. VARIN.- Bien sûr.

M. VAULTIER.- Et puis je pense que cela va s'accélérer, cela va monter en puissance avec les projets qui vont venir.

M. VARIN.- À ce moment-là, ce que je peux vous dire sur ce sujet, au-delà des statistiques d'accidentologie, notre enjeu aujourd'hui... On a travaillé sur un nouveau projet de site, que l'on a présenté aux salariés au mois de janvier. Je pourrais peut-être le présenter à la prochaine CLI, parce que cela permettrait de préciser les axes sur lesquels on s'engage sur une période 2025-2030. Notre objectif, il est effectivement de travailler sur l'écomobilité, dans le sens où plusieurs axes sont travaillés, soit par Orano, mais aussi par les parties prenantes locales. Il s'agit de développer l'offre de bus et voir comment on peut aussi travailler avec Cap-Cotentin pour développer de nouvelles lignes. Il y a des choses qui se font. Il s'agit à la fois de développer de nouveaux horaires et de nouvelles lignes. On travaille aussi sur un parking de covoiturage pour favoriser le covoiturage, c'est-à-dire pour limiter le volume de la circulation. C'est donc l'un de nos axes aujourd'hui, c'est-à-dire progresser dans l'écomobilité dans les années qui viennent. Et justement, ce sera une des façons de faire de la prévention vis-à-vis des risques d'accidents de trajet.

M. VAULTIER.- J'ai une autre question par rapport à l'organisationnel. Vous nous montrez les recrutements, mais il y a combien de départs par rapport à cela, parce que peut-être est-ce un bilan zéro à la fin ? À effectif constant, je veux dire.

M. VARIN.- Globalement, aujourd'hui, effectivement, on a un renouvellement. S'agissant de notre objectif aujourd'hui, il y a un certain nombre d'équipes qui restent stables en termes d'effectifs. Par exemple, sur le programme « Pérennité & Résilience », on a embauché 150 personnes sur deux ans. À propos des effectifs globaux du site, aujourd'hui, on a une certaine stabilité. Mais là aussi, on a présenté notre projet de site et dans notre projet de site actuel, on va réviser les cibles organisationnelles que l'on s'était données lors d'un premier projet, pour voir comment on peut effectivement ne pas faire certaines optimisations qui étaient prévues. On travaille donc sur un nouveau projet qui donnera... On aura plus d'effectifs que prévu dans certaines entités.

M. VAULTIER.- Et une dernière question par rapport aux reprises des déchets : vous avez dit « Reprise de fosses ». On parle de fosses...

M. VARIN.-

Des fosses ECH. Il y avait deux fosses qui étaient concernées ...

M. VAULTIER.- ... Les fosses pleine-terre, ce n'est pas tout cela ?

M. VARIN.- Non, non, non. En plus, il y avait deux massifs qu'il fallait reprendre.

M. VAULTIER.- D'accord, merci.

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. VASTEL a la parole.

M. VASTEL.- Je voulais revenir sur la question des ressources humaines, parce que, Monsieur VARIN, vous n'avez pas vraiment répondu à la question. Il y a eu des départs en retraite. Est-ce que vous pouvez nous donner un chiffre, parce que vous n'avez pas donné de chiffre ?

M. VARIN.- Je n'ai pas donné de chiffres parce que je ne les ai pas, voilà tout. Il y a des moments où on atteint un peu une limite avec tous les chiffres qui existent. Celui-là, je ne l'avais pas deviné et je ne suis pas venu avec. Notre objectif aujourd'hui est effectivement de maintenir nos compétences, c'est-à-dire de

remplacer les départs. Et comme je l'ai dit tout à l'heure, et on le présentera aux partenaires sociaux, on a révisé en fait les cibles que l'on s'était données pour l'ancien projet d'évolution d'organisation.

M. VASTEL.- J'espère qu'à la prochaine présentation, vous y penserez.

M. VARIN.- Bien sûr.

M. VASTEL.- D'accord. Sinon, vous avez parlé de l'impact du site, qui est 100 fois inférieur à la radioactivité naturelle. Là-dessus, il n'y a pas de problème, étant donné les calculs. Mais je reviens encore là-dessus : un habitant du Nord Cotentin subit l'impact d'Orano, qui est faible, et subit aussi l'impact du Centre de stockage de la Manche, qui fait aussi le calcul de leur côté. Ces deux impacts sont donc à additionner.

J'avais une autre question : vous avez parlé du fait que vous réalisez du retraitement des combustibles de recherche. Est-ce que vous faites aussi le retraitement des combustibles des réacteurs de sous-marins ?

M. VARIN.- Non.

M. VASTEL.- D'accord. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur VASTEL. Il y a encore deux intervenants. Je vois que M. CHECIAK demande la parole.

M. CHECIAK.- Par rapport à la question d'écomobilité, il y a un sujet que l'on n'a pas abordé : la remise en service de certaines lignes ferroviaires ou de trams-trams dans le futur projet.

M. VARIN.- Il faut faire les choses dans l'ordre. Aujourd'hui, dans le cadre des projets futurs, il y a peut-être d'autres réflexions qui sont à conduire avec le territoire. De mon côté, je vous parle aujourd'hui des chantiers qui sont déjà lancés. Cela étant, il peut y avoir d'autres projets, mais qui sont à une autre échelle de temps.

M. le PRÉSIDENT.- Madame DRUEZ, vous avez la parole.

Mme DRUEZ.- Vous parlez de 780 recrutements, et je voulais simplement par pure curiosité savoir si vous pratiquez le tuilage, le compagnonnage. Est-ce que vous avez le temps ou pas ? Je ne sais pas comment cela se déroule.

M. VARIN.- Pour certaines fonctions, on parvient à le faire, mais sur d'autres au moins. Bien sûr, quand on peut le faire, on le fait, mais ce n'est pas systématique.

M. le PRESIDENT.- Mais l'alternance y participe.

M. VARIN.- Oui. Ce qui se passe, c'est qu'en termes de tuilage, notre vivier, ce sont souvent des personnes que l'on a eues en formation, en CDD ou en alternance. Ce sont eux qui constituent notre vivier. Quelque part, le tuilage se fait au travers du parcours professionnel qu'ils ont eu chez nous.

M. le PRESIDENT.- Madame HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- J'ai trois remarques. La première : par rapport aux enjeux 2026 pour la sécurité, comme l'année dernière, vous nous avez dit, « Pas d'événement de niveau 2 » et je ne trouve toujours pas cela très ambitieux. Cela serait un peu plus ambitieux de dire « Pas plus d'un événement de niveau 1 », parce qu'étant que l'on en a déjà un, on va espérer de ne pas accumuler les incidents de niveau 1. Ce serait déjà pas mal.

M. VARIN.- Non. Alors, je vais me permettre de répondre déjà sur ce point-là, parce que c'est un sujet qui relève presque de la culture sûreté. Quand vous avez des niveaux 0 ou des niveaux 1, il s'agit d'événements qui n'ont pas de conséquences, qui sont des défauts par rapport à nos organisations, par rapport à nos principes, par rapport à nos règles, et il y a d'ailleurs une graduation en fonction des défauts observés, mais il n'y a pas d'impact ou d'impact potentiel fort provenant de ces événements. Cela relève donc de ce que l'on appelle les « Signaux faibles ». Si vous vous mettez des objectifs du type « Je ne veux pas avoir plus de tant de niveaux 0 ou tant de niveaux 1 », quelque part, cela peut conduire au fait que la remontée d'informations ne se passe pas bien. Et donc, de ce fait, vous avez une culture de sûreté qui n'est pas au bon niveau. Et c'est pourquoi on ne souhaite pas se donner d'objectif de ce type-là.

Mme HOVNANIAN.- Je poursuis. Vous nous aviez dit l'année dernière que vous receviez un CV toutes les deux minutes. Je vois donc que vous ne recevez pas plus de CV.

M. VARIN.- Je pense qu'il y a beaucoup d'entreprises qui seraient contentes de recevoir un CV toutes les deux minutes, comme il y a beaucoup de territoires qui seraient contents d'avoir notre dynamique industrielle.

Mme HOVNANIAN.- Je vais continuer avec un thème plus sérieux : les 50 000 € destinés aux partenariats auprès des associations. Je connais une association dont je tairai le nom, mais vous pouvez me croire, qui agit sur le milieu de l'eau. Elle avait commencé à parler de l'impact du nucléaire sur l'eau. Ayant des partenariats en lien avec le nucléaire, elle m'a gentiment envoyé un message au bout de quelque temps

en me disant qu'il lui avait gentiment été demandé d'arrêter. De fait, sur les 50 000 € destinés aux partenariats auprès des associations, est-ce qu'on peut avoir la liste des associations ?

M. VARIN.- Déjà, on leur demandera si elles souhaitent que l'on vous communique la liste. De mon côté, je n'y vois pas d'inconvénient, mais la logique veut qu'on leur demande avant si elles souhaitent que ce soit communiqué. Je pense que cela ne pose pas de problème, mais il faut qu'il y ait un peu d'éthique dans ce que l'on fait. Il faut d'abord demander aux gens.

M. le PRÉSIDENT.- Monsieur, comme vous ne faites pas partie de la CLI Orano, vous allez vous présenter. Je vous laisse la parole de façon exceptionnelle, mais veuillez, s'il vous plaît, vous présenter. Je vous laisse la parole.

M. PERROTTE.- Merci, je fais partie de la CLI Orano. Vous me donnez régulièrement la parole.

M. le PRÉSIDENT.- Pardon, veuillez m'excuser.

M. PERROTTE.- C'est parce que je suis un peu en retard, donc je ne suis pas souvent en bas. Je suis Thomas PERROTTE pour l'Agglo du Cotentin.

M. le PRÉSIDENT.- Excusez-moi, je vous laisse vous présenter.

M. PERROTTE.- Donc, Thomas PERROTTE, pour l'Agglo du Cotentin. Je suis également élu à la mairie de La Hague. Je trouve les attaques et les problématiques sur le côté RH à Orano un petit peu osées. Je pense que, de notre côté, nous, en tant qu'administration au niveau de la mairie, au niveau du Cotentin et du Département, nous devons plutôt être vigilants quant à la façon de conserver nos salariés par rapport à la forte attractivité que va représenter Orano, plutôt que de leur demander comment ils vont les recruter. Je pense que cela va être un point très important, notamment avec ce qui va arriver, et également pour tous les métiers de service. Je pense que la CLI n'a pas trop à s'inquiéter pour les recrutements d'Orano. Je pense que l'on ferait mieux de s'inquiéter pour nos salariés de municipalité.

M. le PRÉSIDENT.- Parfait. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais laisser la parole à Mme MAHIER.

Mme MAHIER.- Je ne reviendrai pas sur la mobilité, je pense que l'on est tous conscients qu'il y a également un vrai enjeu d'attractivité pour les salariés, celui d'avoir une mobilité qui soit un peu plus adaptée aux différents souhaits et surtout d'éviter cette saturation sur les routes.

J'ai une question par rapport aux alternants et à l'apprentissage : on n'a pas forcément de chiffres sur le nombre d'accueils pour ces deux types de jeunes. Est-ce qu'on est en augmentation ou est-ce que c'est un chiffre... Parce qu'on sait que l'on a moins de soutien de l'État par rapport à ces alternants, est-ce que c'est un chiffre qui est en augmentation, dont il est prévu l'augmentation, puisqu'on parle de l'attractivité pour ce type de métiers ? Je ne sais pas si vous faites un peu des comparaisons par rapport aux autres grands Groupes. On sait que l'on a Naval Group qui en accueille, ainsi qu'EDF. Comment tout cela se situe-t-il, parce qu'on a beaucoup de demandes ? Et on sait que l'on a des jeunes qui ont justement beaucoup de mal à trouver des accueils. Je souhaiterais simplement savoir quelle était votre politique dans ce domaine, et comment vous vous situez. Je sais que vous en prenez, mais est-ce que c'est quelque chose qui va augmenter ?

M. VARIN.- En tout cas, une première réponse par rapport à des évolutions des dispositifs d'État d'accompagnement. Pour nous, cela n'a pas eu d'impact sur notre politique. On a maintenu ce que l'on considère comme étant notre politique d'alternance et de stagiaires. De toute façon, c'est là que l'on fabrique nos futurs collaborateurs. Aujourd'hui, on maintient notre niveau, parce que de toute façon, aujourd'hui, cela n'aurait pas de sens de baisser, étant donné les perspectives que l'on peut avoir. Donc, on l'a maintenu. Je l'ai dit tout à l'heure, ce sont 380 alternants et stagiaires.

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Très bien, je n'en vois pas. Je vous remercie les uns et les autres.

6. Vision stratégique et industrielle (Exploitant - ASNR)

- **Présentation du programme « Pérennité / Résilience »**
- **Révision du référentiel de sûreté (demande de l'ASNR) (reporté à la prochaine AG)**
- **Dossiers en étude :**
 - Atelier de déchargement et d'entreposage du combustible**
 - Atelier d'entreposage du plutonium**
 - Usine de MOX**
- **Calendrier des 21 permis de construire (et autres projets du type : port du moulinet)**
- **Projet de l'utilisation de l'uranium de retraitement (URT) (reporté à la prochaine AG) du bilan 2025 et des enjeux 2026 (Exploitant)**

M. le PRÉSIDENT.- On va passer maintenant au sujet suivant, qui concerne la Vision stratégique et industrielle de Orano La Hague.

M. VARIN.- Il y avait une liste. D'abord, je ne vais pas traiter ce point tout seul. Je pense que ce sera un peu moins monotone pour l'assemblée et cela me permettra de reprendre mon souffle. Mon collègue Arnaud GUE, du projet Aval du futur, qui prendra le relais tout à l'heure. Je vous présenterai ce qui relève du programme « Pérennité & Résilience » dans ses principes. Arnaud vous présentera les sujets qui ont été demandés et qui sont en lien avec le projet Aval du futur. Quant à moi, je reprendrai la main pour un sujet, que l'on a deviné : Calendrier des 21 permis de construire, et je vous présenterai le programme immobilier, parce qu'on a essayé de comprendre un peu la typologie. Cependant, il y a des sujets qui avaient été mis à l'ordre du jour et qui ont été reportés au mois de juin. Ce sera cette présentation « Exploitant » telle qu'on l'a organisée.

Je vais commencer par « Pérennité & Résilience ». Le programme « Pérennité & Résilience » s'inscrit dans un programme plus global de transformation du site, qui finalement répond à trois enjeux. On a trois enjeux et notre programme de transformation doit couvrir trois objectifs qui sont de nature un peu différents, même si on peut considérer qu'il peut y avoir des liens, mais ils sont quand même de nature différente. Le premier, c'est le projet « Aval du futur », qui consiste à libérer 50 hectares. Nous, en tant que business unit recyclage, on doit libérer de la place pour pouvoir accueillir les futures installations, les futures usines.

On a un programme « Pérennité & résilience », puisque c'est le deuxième axe, qui consiste à travailler sur la façon de projeter l'usine au-delà de 2040, sur la nature des équipements que l'on doit remplacer, la maintenance que l'on doit renforcer – j'expliquerai cela tout à l'heure – la nature des équipements que l'on doit réparer, et jusqu'où tiendront ces nouvelles usines.

Et puis, il y a un troisième programme, c'est le « Programme immobilier » qui, de toute façon, était déjà initié bien avant ces projets, parce qu'on a des installations qui sont vieillissantes dans certains ateliers et qui font que les conditions de travail, aujourd'hui, ne relèvent pas des meilleurs standards. Et en plus, du fait de l'évolution de l'infrastructure du site avec la zone de protection renforcée, cela pose aussi des problèmes de logistique qui font que l'on doit travailler au réaménagement de certains ateliers non nucléaires. C'est donc indépendant des deux autres, parce que les conditions de travail, je vous l'expliquerai tout à l'heure, ne sont pas si simples. Quand vous êtes complètement à l'ouest du site, et que vous devez aller régulièrement à l'extérieur, il vaut mieux placer le bâtiment à l'extérieur, au plus à l'est du site. C'est bien cela que je vous expliquerai tout à l'heure. Le « Programme immobilier », on le précisera, ce sont 12 ouvrages non nucléaires. Je parle d' « Ouvrages », parce qu'il y a différentes natures d'équipements. Et donc, ce sont 150 000 m² que l'on doit aujourd'hui construire d'ici 2030, mais j'y reviendrai tout à l'heure.

J'insiste bien : il y a bien trois axes qui constituent le plan de transformation du site.

Concernant la démarche, je commencerai par la démarche « Pérennité & Résilience ». Là aussi, cette démarche s'appuie sur deux piliers. Le premier pilier, « Pérennité », c'est une démarche qui n'est pas nouvelle, parce qu'on l'avait déjà initiée dans les années 2000. C'est d'ailleurs dans ce cadre-là qu'on avait identifié les évaporateurs que l'on a dû remplacer dans le cadre du projet de NCPF. Ce n'est donc pas une démarche qui est récente. Dans le cadre des réexamens de sûreté, tous les dix ans, on doit examiner la conformité et le vieillissement de nos équipements pour nous projeter dans les dix ans qui viennent. Là, l'évolution, c'est que ce n'est pas dans les dix ans qui viennent que l'on doit se projeter, mais il s'agit de se dire « Je dois me projeter au-delà de 2040, et donc je dois avoir une vision 2050-2060 ». Les enjeux ne sont pas les mêmes. C'est une démarche qui existait, mais que l'on a dû renforcer, parce que l'échelle de temps n'est pas identique.

Et puis, la démarche « Résilience », c'est finalement une démarche un peu plus déterministe. Il s'agit de se dire « Je regarde les fonctions, je regarde celles que je peux perdre d'un coup et quel est l'impact sur la production, ce qui ferait que je ne répondrais pas aux besoins du client ». Aujourd'hui, pour la

« Pérennité », on a 150 salariés qui sont déjà à pied d'œuvre, à la fois dans nos équipes, mais aussi dans les entreprises partenaires. Et on en aura à peu près 1000 à l'horizon 2030, parce qu'actuellement, on est dans les phases d'études, mais en 2030, on commencera sans doute déjà des phases de travaux et d'investigation complémentaires. Finalement, l'ordre de grandeur, c'est 1 million d'objets techniques que l'on doit sécuriser. Quand vous regardez votre cartographie, vous devez vous dire que vous devez avoir une cartographie de 1 000 objets techniques et être capable de savoir sur ces 1 000 objets techniques jusqu'à quand ils peuvent fonctionner.

À propos de la démarche « Pérennité », je vais essayer d'être synthétique tout en étant clair. On appelle cela une « Démarche exploratoire ». En quoi cela consiste-t-il ? Cela consiste à faire des états des lieux, à faire des investigations, pour définir une durée minimale de fonctionnement. Et à la fin, vous allez aboutir à trois types d'équipements : il y a des équipements à propos desquels vous vous dites que, finalement, il n'y a pas de problème et qu'ils iront jusqu'en 2060. Ce qu'il faut simplement faire, c'est mettre en place une surveillance pour vérifier que ce qui a été étudié ne présente pas d'évolution inattendue dans les années futures.

Il y a un deuxième bloc, que l'on appelle le « Programme de maintenance », qui concerne surtout les équipements qui sont accessibles. Les concernant, pour les faire tenir jusqu'en 2060, on doit améliorer la maintenance ou on doit faire de la jouvence, mais c'est ce que l'on retrouve dans l'industrie classique.

Et puis, il y a un troisième pilier, où l'on trouvera le « Programme Projets de Pérennité ». C'est souvent lié à des installations qui sont en zone inaccessible, et on se dit qu'on va devoir les remplacer ou les adapter.

Vous avez donc ces trois briques qui vont constituer votre programme « Pérennité ». Je parlerai de la résilience dans un deuxième temps. Finalement, quand on parle des « Objets techniques », de quoi parle-t-on ? On parle de câbles, vous avez des centaines de kilomètres de câbles sur ce site. On parle de tuyauterie, parce que les équipements sont reliés par des tuyauteries, des tuyauteries qui peuvent être soit accessibles, parce que ce sont des tuyauteries ou de l'alimentation en eau, en réactifs, soit cela peut être des tuyauteries qui sont inaccessibles dans les installations. Il y a également la notion de composants. Les composants, ce sont essentiellement des équipements qui sont remplaçables, des pompes, des choses comme ça. Et puis, il y a le génie civil. Le génie civil, il doit aussi faire l'objet d'examen, mais c'est ce que l'on fait déjà au titre des réexamens depuis de nombreuses années. On va voir l'état du béton, l'état du génie civil, s'il y a des

fissures, et s'il y en a, quelle est leur nature. On refait nos calculs de (inaudible), mais ce sont des choses qui sont déjà faites et qui se renforcent. Tous les 10 ans, on le fait déjà. Et là, on continue à le faire.

Et puis, le dernier point, ce sont des équipements, et une bonne partie des équipements, à peu près 60 %, se trouve dans des zones inaccessibles. Quand je parle d'équipements, je parle de cuves, par exemple. Ce n'est pas une pompe, ce n'est pas du remplaçable, c'est par exemple une cuve, un équipement plutôt mécanosoudé. Une bonne partie de ces équipements sont aujourd'hui inaccessibles. Et donc, à la fin, vous allez sortir ce que l'on appelle des équipements dits « Sensibles », c'est-à-dire sensibles aux mécanismes de vieillissement. On réalise une cartographie, et on se dit que s'agissant de ces mécanismes de vieillissement, les « Mille essentiels » sont ceux sur lesquels on n'a pas pu démontrer que cela tenait jusqu'en 2060.

Aujourd'hui, où en est-on avec toute cette cartographie ? À la fin de 2025, 45 % de ces équipements sensibles qui ont été identifiés, cartographiés, ont été investigués. Quand je dis « Investiguer », cela signifie que l'on a fait des études de vieillissement, que l'on se dit qu'ils doivent résister à l'acide, à la température. On interroge son acidité au quotidien, sa température. On se demande si c'est cohérent avec les mécanismes de vieillissement. Et globalement, 80 % de nos équipements aujourd'hui sont validés pour 2060. Aujourd'hui, on a 19 % qui nécessitent encore des compléments d'études, soit des études complémentaires, soit un renforcement de la maintenance.

Et puis, il y a 1 % de ces équipements aujourd'hui qui nécessitent vraiment des actions de réparation complexes ou des opérations de remplacement. Ceux-là, on les a identifiés et on a une cartographie. Ceci, c'est ce que l'on a à la fin de 2025. Notre objectif est d'être le plus exhaustifs possible à la fin de 2026, puisque, pour le Conseil de politique nucléaire, on doit réaliser un rapport qui donne la vision du fonctionnement des usines jusqu'en 2060. Cela, c'est la démarche « Pérennité ».

Concernant la démarche « Résilience », c'est plutôt une démarche déterministe. C'est-à-dire que cela consiste à regarder aujourd'hui dans les installations existantes quelles sont les installations pour lesquelles, si cela lâche, on sait que cela engendre une perte de production importante. Il s'agit en somme d'identifier les nœuds dans notre dispositif à propos desquels on peut avoir des doutes quant au vieillissement. Cela conduit soit à des projets de redondance, des redondances par rapport aux installations existantes. Par exemple, on crée une nouvelle ligne, ou alors on va réaliser un projet alternatif d'exploitation. C'est-à-dire que l'on ne va pas exploiter comme on le fait aujourd'hui, mais recréer une autre façon de fonctionner. Ou

encore, on a vraiment un projet de substitution d'équipement, c'est-à-dire que cet équipement ne tenant pas, on le substitue. Ce schéma résume un peu tout ce que je viens de vous dire sur « Pérennité & Résilience ». C'est-à-dire que l'on analyse les défaillances, que l'on identifie les moyens de résister à ces défaillances, on regarde ce que sont les gains et les efforts pour atteindre l'objectif fixé. Surtout, on ajoute aussi à ces données ce que peuvent être les adaptations au changement climatique, ou des besoins éventuels de l'Aval du futur. C'est ce que l'on fait au titre de « Pérennité et Résilience », ne peut-il pas être valorisé dans une phase transitoire avant l'Aval du futur? C'est ce que l'on intègre dans notre cartographie.

Je vais rentrer un peu plus dans le détail : on a dit tout à l'heure que l'on a 4000 équipements en zone 4 qui ont été investigués, ce sont les 45 % que j'évoquais tout à l'heure, on fait à peu près 60 cellules en zone 4 par an. C'est-à-dire que, lorsqu'on fait un arrêt programmé d'installation, on a augmenté d'une vingtaine de jours notre durée d'arrêt pour pouvoir aller faire ces investigations. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle je tiens à souligner notre record de production l'année dernière : 1220 tonnes, avec un temps d'ouverture de l'outil productif qui était plus réduit, puisqu'on s'est donné plus de temps pour réaliser la partie investigation. En parallèle, on prépare, on travaille sur des outillages, on développe des outillages pour faire des réparations en zone 4. Et comme je l'ai dit, 80 % aujourd'hui sont validés « 2060 ». Et 19 %, c'est une tendance positive, mais on a quand même des études complémentaires à lancer ou des renforcements de maintenance à faire. Et puis le 1 % non valide, ce sont vraiment les projets « Pérennité ». En revanche, on fait aussi un état des lieux dans les zones qui sont hors zone 4, c'est-à-dire qui se situent dans des zones accessibles, et on a fait à peu près 80 % de ces ateliers sur la partie accessible. Et globalement, cela nous permet de lancer nos programmes de jouvence et de maintenance plus classiques. On va retrouver dans la jouvence, par exemple, des sujets comme nos lignes d'alimentation en air, en oxygène, en azote. C'est ce type de tuyauterie qui alimentent en fluide, mais que je qualifierais de classique.

À la fin, on arrive à 105 projets « Pérennité » qui vont couvrir en grande partie le 1 % non valide, plus les six projets « Résilience ».

Je vais donner quelques exemples de projets. Un exemple de projet « Résilience » qui est aujourd'hui à l'étude, qui se situe vraiment dans la partie de droite des trois pavés abordée tout à l'heure, la partie « Je remplace ». Là, on envisage de créer un nouveau bâtiment, comme on l'a fait pour les évaporateurs de produits de fission de haute activité. Il s'agit de créer un nouveau bâtiment pour mettre des évaporateurs de concentration de moyenne activité. On sait aujourd'hui que ce sont des équipements dont certains ont déjà

été remplacés, qui sont sensibles à la corrosion, au vieillissement. L'idée est de faire un nouveau bâtiment en regroupant les évaporateurs pour les deux usines et en changeant aussi un peu de technologie d'évaporateur. On essaye de se projeter vers une amélioration de nos process actuels. C'est là une première brique. Le nouveau bâtiment, pour ceux qui connaissent le process, c'est pour reprendre les fonctions récupération acide tritié et non tritié, que l'on trouve aujourd'hui sur T2, R2, T3 et R4. Globalement, ce sont neuf évaporateurs. Pour des raisons de protection du secret industriel, je ne dirais pas le nombre auquel on est capable de les résumer, toujours est-il que l'on réduirait le nombre d'évaporateurs tout en conservant les mêmes fonctions. C'est un projet qui est lancé et qui est à l'étude.

Ensuite, on est dans la logique de créer de la redondance. Dans l'atelier d'UP2, R1, qui fait le cisailage, à l'origine, il y a une chaîne qui est équipée, mais on a le génie civil de l'autre côté qui n'a pas été équipé. On a l'emplacement, puisque le génie civil il est déjà présent, on a le cuvelage en inox dans les cellules, mais on n'a pas les équipements. Le projet est en cours, mais l'un des six projets résilients consiste à équiper R1 de cette deuxième chaîne. C'est ainsi que l'on crée une redondance. Si on perd la première chaîne, qui sert aujourd'hui, on en récupère une deuxième. C'est là un autre axe.

Un autre axe. Soit, et c'est ce que l'on appelait tout à l'heure une nouvelle façon de fonctionner, c'est du remplacement (inaudible), soit c'est une création de redondance, c'est l'un des deux. À UP3, on a une chaîne qui aujourd'hui, traite les combustibles des réacteurs de recherche. Je l'ai évoqué tout à l'heure. Cela a nécessité dans les années 2000 une adaptation de cette chaîne qui, à l'origine, traitait du combustible classique. On avait une redondance à UP3. L'idée, c'est de faire ce que l'on appelle un « Rétrofit », c'est-à-dire de retrouver la fonctionnalité de traitement des combustibles UOx, et de ne plus faire de RTR pendant une période, pour pouvoir avoir aussi la redondance sur l'UP3. Voilà le type de projets sur lesquels on travaille aujourd'hui.

Il y a aussi un autre projet qui consiste à créer une liaison entre l'atelier de compactage des résines de filtration des piscines et de pouvoir les conditionner à terme dans le nouvel atelier que l'on crée aujourd'hui, qui bétonne déjà des résines anciennes de l'usine UP2 400. Comme on crée une nouvelle installation, autant transférer les résines que l'on va continuer à exploiter dans cette nouvelle installation, qui sera plus récente dans son mode de fonctionnement.

Alors, quelles sont les grandes étapes ? Actuellement, on fait nos investigations. Aujourd'hui, on est d'ailleurs plus près de 50 %. Notre objectif, c'est d'avoir un niveau d'investigation suffisamment poussé à la

fin de l'année pour pouvoir effectivement produire un rapport pour le Conseil de politique nucléaire, qui donne la vision confortée du fonctionnement des usines. On vise 2060 et on va étudier ce que seraient les investissements nécessaires. Et c'est bien là le projet « Pérennité & Résilience », parce qu'une fois que l'on aura fourni cette vision, on continuera les études. Il faut que nos projets soient opérationnels en 2040, puisque c'est là que l'on va vraiment commencer la prolongation d'exploitation des usines.

En parallèle, on mène le programme immobilier, mais, comme cela fait l'objet d'une présentation spécifique, je ne vais pas en parler maintenant. Et on libère 50 hectares pour le projet Aval du futur. Du coup, cela m'offre une très bonne liaison avec mon collègue Arnaud, qui va enchaîner avec Aval du futur.

J'espère avoir été clair dans la structuration du projet « Pérennité & Résilience », à propos de nos enjeux et sur la façon dont cela est réalisé aujourd'hui, ainsi qu'à propos de notre enjeu calendaire.

M. le PRESIDENT.- Merci, M. Varin. Si vous me le permettez, avant que l'on aille plus loin, je vais demander au public s'il y a des questions. M. VASTEL demande la parole.

M. VASTEL.- J'ai quelques remarques et quelques questions. Vous dites entre autres, qu'il y a 80 % des objets qui sont validés jusqu'en 2060, mais cela ne représente que 45 % des objets investigués. Donc c'est à peine la moitié, c'est ce qu'il faut comprendre. Il y a donc encore un chantier à venir qui est important.

M. VARIN.- Je me permets juste de dire à ce propos : en revanche, tout ce que l'on a accumulé comme REX aujourd'hui sur les premières études nous permet aussi de translater nos résultats à d'autres équipements. On est donc quand même assez confiant en notre capacité à faire.

M. VASTEL.- Je repense aux évaporateurs qui ont été changés et qui se trouvent en zone 4. Il y avait quand même eu quelques difficultés pour accéder à des mesures d'épaisseur, etc. Je ne connais pas l'usine, mais il y a quand même des endroits où ce n'est peut-être pas facile d'aller mesurer et de savoir si cela va s'user. Cela va sûrement poser des problèmes. Et ce sont quand même des chantiers qui vont être dosants pour les travailleurs, pour procéder à des changements de pièces ou ce genre de choses.

Et je voulais également faire une remarque : il y a eu une inspection de l'ASNR sur « Pérennité & Résilience » et « Les inspecteurs s'interrogent sur la robustesse des données sources dans le cadre de l'identification des objets techniques présentant une menace pour la pérennité ». Est-ce qu'au fur et à mesure du développement du chantier, vous risquez peut-être d'avoir également des surprises? Est-ce que cela va compliquer les choses ?

M. VARIN.- Je vais répondre sur différents aspects.

Parmi les projets, le projet NCPF n'a pas été le projet majeur le plus dosant que l'on ait pu avoir. Pourquoi ? Si je compare avec le projet RCMA que j'évoquais tout à l'heure, avec les nouveaux évaporateurs de concentration des effluents de moyenne activité, pour lequel on crée un nouveau bâtiment, donc là, on est dans l'inactif, et après on vient se connecter sur les installations existantes. On a l'expérience de NCPF, donc on sait très bien comment faire. Là-dessus, on ne part pas de rien et on sait aujourd'hui le niveau d'exposition. On n'a pas eu de pic majeur d'exposition lié à NCPF. Quand on dit que l'on va équiper la chaîne A de R1, globalement, le génie civil existe déjà. J'y suis rentré habillé normalement, parce que vous êtes dans une zone qui n'est pas active aujourd'hui. Vous pouvez installer tous les équipements mécaniques et il n'y a pas de dose associée à cela. Je vous dis cela seulement pour illustrer. Je comprends votre remarque, mais il faut aussi que je ré-illustre.

Et puis, quand on va faire T1 B, une bonne partie se fait à distance. C'est téléopéré. On sait démonter et remonter, parce que le rétrofit avait quand même été imaginé. En revanche, ce que l'on développe quand même, ce sont toutes sortes d'outillages pour être capable de renforcer notre capacité de mesure, pour renforcer notre capacité de soudure à distance. Je rappelle que l'on avait montré ici même, il y a quelques années, la réparation que l'on avait faite sur le rinceur acide à T1. Tout a été fait à distance, puisque c'est une zone totalement inaccessible. On a un savoir-faire et c'est passionnant d'un point de vue technologique. C'est passionnant. Cependant, on a un savoir-faire qui nous permet de faire du maquettage en amont et de développer toutes sortes de technologies pour réaliser ces opérations. Je rappelle que, pour NCPF, qui était un chantier important, on a mis en service ces installations tel que prévu et en respectant le planning. On est assez robuste sur ces sujets-là. Cela étant, on aura peut-être des surprises, mais je pense qu'aujourd'hui, on est assez bien gréé.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Avant de passer au sujet suivant, je voudrais rappeler que nous avons sur ce sujet justement la révision du référentiel de sûreté. Cette présentation est reportée à la prochaine CLI.

Je souhaite également vous dire en complément que nous avons les membres des Bureaux des CLI de la Manche. Nous avons rencontré dans le courant du mois de janvier le nouveau président de l'ASNR, et on a eu une présentation succincte de ses travaux. Je crois qu'il sera effectivement très intéressant que nous ayons une présentation lors de la prochaine CLI.

Je laisse maintenant la parole à l'exploitant pour la suite, notamment les dossiers à l'étude.

M. GUE.- Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Je m'appelle Arnaud GUE, je suis le directeur du pôle technologie du programme Aval du futur. J'ai aussi un certain passé du côté du recyclage et dans les installations de La Hague, voici un certain temps.

Je vais vous présenter un peu où on en est sur les sujets Aval du futur. Le sujet Aval du futur, c'est un programme dont l'objectif est de préparer le renouvellement des installations de La Hague et de Melox, pour pouvoir servir un parc futur de réacteurs qui a été a priori amorcé.

Son objectif, c'est d'abord de faire des études et puis la réalisation, mais à partir du moment où les enquêtes publiques et les décisions ont été prises par les autorités, c'est ce que l'on appelle la notion de FID. FID, c'est un acronyme anglais qui est beaucoup utilisé de façon surprenante par l'autorité. C'est le Final Investment Decision, donc la décision finale d'investissement en français. C'est vraiment le moment où s'enclenchent réellement les travaux et où s'enclenchent les décisions finales.

Concernant le planning que l'on a aujourd'hui pour notre projet : on a trois ateliers ou trois installations qui sont prioritaires et qui partent en avance de phase, pour lesquelles on a lancé les études déjà depuis un certain temps, parce que je pense que l'on a dû démarrer les premières études sur la partie réception-entreposage, donc les piscines, dès 2024. Et puis on a eu l'occasion de partager des réunions publiques avec le projet (inaudible) d'EDF. Et puis d'autres installations ont démarré un peu dans la foulée : l'entreposage du plutonium et l'usine de Mox. Pour ces installations, les études ont démarré. On est en fin de faisabilité, donc on bascule en APS depuis le début de l'année pour ces trois installations. Et puis la décision d'investissement, la FID, elle se situe aujourd'hui à peu près à l'horizon 2030. Ce sont des études qui démarrent. J'y reviendrai de façon plus détaillée, mais l'idée est d'abord de planter un petit peu le schéma général.

Quant au reste des installations, que sont toutes les autres installations de traitement, le cisailage, la dissolution, les extractions, le raffinage du plutonium, le raffinage de l'uranium, la gestion des produits de fission, tout le reste de la chaîne des procédés, c'est décalé dans le temps. C'est décalé dans le temps, parce qu'on attend les résultats de « Pérennité & Résilience », pour savoir quand elles sont strictement nécessaires, avec l'idée de se dire que si on peut décaler la mise en service d'installation, c'est du temps que l'on se donne pour faire de la R&D et donc améliorer les procédés. On a donc besoin d'avoir le résultat

des études de « Pérennité & Résilience » pour caler la date du besoin de ces nouvelles installations. Aujourd'hui, on a un macro-planning qui a été fait, mais sans faire d'étude, simplement à partir du retour d'expérience des différentes constructions que l'on a pu réaliser, qui nous amènerait à la mise en service d'un premier module de traitement qui pourrait se situer à l'horizon 2050. C'est à peu près là où l'on arrive aujourd'hui, à nouveau sans faire d'étude. On n'a pas encore démarré cela. Cependant, on démarre en ce moment par une première étape, qui est une étape plutôt exploratoire, qui vise à imaginer la façon de s'y prendre si on doit renouveler l'ensemble de ces installations. Autrement dit, est-ce qu'on fait des installations qui ressemblent à celles d'aujourd'hui, ou est-ce que l'on réalise des installations avec des procédés différents, avec des modules plus petits, des modules plus gros ? Bref, quel est le champ des possibles de façon à préparer les études de faisabilité qui pourraient démarrer en 2027 ? On se donne un an, un an et demi, pour essayer de réfléchir au type de scénario de renouvellement du cœur du procédé que l'on pourrait imaginer, de façon à préparer des études et à ne pas être bridé dans une usine qui devrait démarrer en 2050 pour un fonctionnement que l'on imagine d'une durée de 80 ans, qui pourrait donc fonctionner au-delà de la fin de ce siècle. D'où l'importance de vraiment prendre le temps de réfléchir sur la manière de rendre cette usine projetable dans un temps aussi long, et qui permette aussi des évolutions et des adaptations pour les générations futures, pour l'adapter aux besoins qui pourraient émerger, ou qui seront peut-être différents à l'horizon de la fin du siècle.

On a démarré un certain nombre de travaux avec le site pour préparer la zone. Ce sont des choses qui ont démarré avec le site, de façon à pouvoir démarrer les chantiers en 2030. On voit bien que sur la parcelle de la zone ouest, qui se trouve vraiment à l'ouest du site, il y a un peu de travail à faire. C'est essentiellement du déménagement et du nettoyage de zones qui sont conventionnelles, et pour lesquelles il n'y a pas eu d'activité. Il n'y a donc pas d'énormes enjeux. En revanche, comme dans une maison, quand on effectue des travaux dans l'ancien, on a parfois des surprises quand on creuse des trous. Là, c'est un peu pareil, on va avoir à excaver et à préparer les terrains. Il faut donc extraire les réseaux qui sont enterrés, même si, normalement, ils sont inactifs. C'est ce travail qui est en cours.

Et puis, on a démarré un cycle de concertation, d'abord, en ayant la nomination de deux garants pour préparer la consultation. Ce n'est pas la consultation en tant que telle, mais cela nous aide à la préparer. Et puis, on a démarré un certain nombre de réunions publiques pour commencer à essayer d'expliquer ce que l'on veut faire. C'est quelque chose qui va se poursuivre dans l'accompagnement de l'ensemble du projet.

Les points importants, c'est que ce que je disais, c'est : la décision d'investissement sur les trois premières installations, donc le déchargement, l'entreposage du plutonium et le MOX, se situe plutôt à l'horizon de 2030. La décision d'investissement pour le reste des installations, elle se situe plutôt en 2034-2035. On a donc un peu de temps pour travailler et faire des études avant d'engager des décisions qui, elles, seront un peu plus formelles.

Si j'avance dans l'exposé, la première installation, c'est effectivement la partie déchargement-entreposage. Vous avez un schéma à l'écran. On a terminé la faisabilité, c'est pourquoi on commence à avoir les premières images de ce que cela pourrait être. C'est une installation qui vient se substituer aux installations existantes, avec une zone de recouvrement et d'interface, parce qu'il faudra progressivement transférer l'activité des anciennes installations vers ces nouvelles installations. Nous sommes en train de regarder la façon de le réaliser. C'est une installation qui comportera trois bassins. Donc là, on les voit, ce sont les F0 G, F0 F et F0 EH, qui sont les trois bâtiments qui ont un dôme au-dessus. C'est dû à la protection aérienne. Ce sont là les trois bassins. Et puis, il y a deux bâtiments de déchargement, un déchargement qui s'appelle F0 D qui est un déchargement à sec que l'on qualifie de capacitif, donc qui est un petit peu la copie entre quelque sorte de T0, pour ceux qui connaissent les installations, avec une capacité de déchargement qui est assez importante. Et puis, il y a un bâtiment qui s'appelle F0 E, qui lui est ce que l'on appelle un déchargement polyvalent, qui a vocation à remplacer les fonctionnalités que l'on a dans le NPH, c'est-à-dire beaucoup plus de souplesse, mais beaucoup moins de capacitif. La différence, c'est que NPH est sous eau, et j'expliquerai pourquoi après, tandis que dans le cas présent, on est plutôt parti sur un déchargement à sec.

Les études de faisabilité, comme je disais, sont terminées, et on démarre les phases d'APS. Si je rentre un peu plus dans le détail des fonctionnalités, pour la partie déchargement à sec capacitif, il s'agit d'un équivalent de T0, donc de l'ordre de 250 emballages de référence par an, ce qui est à peu près l'équivalent de ce que pourrait faire T0 aujourd'hui. T0 doit être (inaudible) plutôt autour de 180-190 emballages par an. Et puis, il y a le déchargement à sec polyvalent, en substitution de NPH, qui, lui, aurait plutôt une capacité de 110 emballages équivalents par an. Le mot « Équivalent » est important dans le cadre du déchargement polyvalent, parce qu'on décharge toute une diversité d'emballages potentiellement, avec des complexités plus ou moins importantes. En gros, tous les emballages sont évalués en nombre de déballages équivalents.

La capacité réelle sera probablement inférieure à cela, parce qu'on aura des emballages plus complexes à gérer.

Du côté de l'entreposage, il s'agit de trois bassins, avec un total de l'ordre de 20 000 tonnes. En gros, ce sont 6500 tonnes par bassin, sachant que l'on met en service deux bassins assez rapidement dans la première phase. Le troisième bassin sera mis en service ultérieurement en même temps que le reste de l'usine, parce que c'est lui qui porte les canaux d'alimentation de l'usine pour faire le cisailage dissolution. C'est la raison pour laquelle sa construction est différée, pour être réalisée en même temps que la tête d'usine. Et puis, on a un certain nombre de fonctions support qui seront construites en même temps, en particulier tous les équipements nécessaires au refroidissement. Cette installation sera relativement autonome dans son fonctionnement, de façon à pouvoir assurer un fonctionnement dans le long terme, indépendamment des usines actuelles.

Aujourd'hui, les seules installations que l'on n'a pas prévu de renouveler à court terme, c'est la partie (inaudible) des emballages, et puis la maintenance des emballages, parties pour lesquelles, pour l'instant, on continuera à s'appuyer sur l'installation du site. Il n'est pas nécessaire de les renouveler immédiatement, on la renouvellera ultérieurement.

La mise en service actif du premier bassin, c'est en 2040, c'est ce qui figure au planning. C'est vraiment une date importante, parce qu'on s'est engagé vis-à-vis des autorités à viser cette date-là, et on s'y tient. Pour l'instant, les plannings de fin de faisabilité confirment notre capacité à mettre en service le premier bassin et le premier atelier de déchargement capacitif à cette date-là. Et puis, on a une installation qui est dimensionnée pour 100 ans de durée de vie. Pourquoi 100 ans ? Parce qu'elle va démarrer un peu avant le reste de l'usine. Du coup, il faut qu'elle tienne un peu plus longtemps, c'est assez normal.

À propos des exigences réglementaires que l'on a prise en compte : c'est effectivement assez fortement inspiré de ce qui avait été retenu pour le dossier PEC pour EDF, donc les agressions externes, dont la chute d'avions, d'où la forme des toits que l'on a et qui sont en dôme, ce qui permet de mieux sécuriser la protection aérienne. Et puis, il y a un ensemble de protections physiques à propos desquelles je ne vais pas rentrer dans le détail ici.

La puissance thermique prévue : 66 MW au total, ce qui est beaucoup comparé aux installations actuelles. Pourquoi ? C'est simplement parce qu'on projette des évolutions de taux de combustion des

combustibles dans la durée avec des taux de combustion moyens qui seront plus importants que ceux que l'on a aujourd'hui, ce qui oblige du coup à prendre des sécurités sur le dimensionnement des capacités de refroidissement.

Voilà en quelques mots ce que je pouvais dire sur la partie F0, donc déchargement et entreposage.

Concernant les deux autres installations que sont l'entreposage de plutonium et la fabrication de combustible MOX, on a évolué. Initialement, on avait deux installations massives. L'installation de fabrication de combustible MOX était vraiment très massive. On avait une petite difficulté à la faire tenir dans notre parcelle. Aussi, on a effectué un travail cet été pour essayer d'optimiser le design de l'ensemble et on est ainsi arrivé à cette configuration, qui est la configuration de fin de faisabilité, de fin d'année, avec les deux bâtiments : le F09, l'entreposage du plutonium et le F08, celui de la fabrication du combustible MOX, et puis avec un bâtiment commun au milieu qui mutualise un certain nombre de fonctionnalités, des fonctionnalités qui vont servir aux deux bâtiments, en particulier à tout ce qui concerne l'accès des personnels, à la gestion des déchets. Comme ce sont deux installations de type plutonium, donc de déchets de même nature, on peut mutualiser les fonctions, ce qui permet du coup d'optimiser l'implantation et de (inaudible) les surfaces.

L'autre sujet : on a isolé le bloc RNR qui, initialement, était noyé globalement dans le grand bâtiment de fabrication de combustible MOX, ce qui permet de mieux gérer les éventuels décalages, du moins si c'était décidé ainsi, dans la mise en œuvre de cette installation. Ces installations sont également dimensionnées pour fonctionner 80 ans, excepté pour l'entreposage (inaudible) qui est plutôt prévu pour 100 ans pour la même raison que celles concernant les entreposages des combustibles. En général, nos entreposages doivent durer plus longtemps que les installations qu'elles servent, soit parce qu'elles démarrent avant, soit parce qu'il y a des biseaux derrière pour transférer les matières dans les successeurs, dans le cas où il y a des successions.

Si on rentre un peu plus dans le détail, et d'abord, peut-être sur les capacités : pour le F08, la capacité envisagée, elle a un dimensionnement situé autour de 170 tonnes de combustible MOX, la REL, donc le MOX eau légère, sachant qu'elle sera équipée uniquement à 140 tonnes pour démarrer, parce que le 170 tonnes à très court terme n'est pas forcément nécessaire. Cependant, il y aura la place nécessaire dans l'installation pour ajouter des équipements et pour monter la capacité si nécessaire. Le bâtiment de combustible MOX-RNR, c'est une ligne pilote. C'est une ligne qui est de petite capacité, plutôt de l'ordre de dix tonnes, mais qui pourrait servir à amorcer un démonstrateur RNR, s'il était décidé de le faire et dans le

cadre des décisions de gestion de la fin de cycle. Ce sont des discussions qui ont lieu aujourd'hui au niveau de l'État. On a donc ces deux installations. Ensuite, on retrouve les fonctionnalités assez classiques d'une installation de MOX, avec tout ce qui a trait à la réception des poudres de PU, en provenance de F9 prioritairement, sachant que F9 servira de zone de transit, y compris pour récupérer le plutonium qui se trouve dans les installations existantes.

Ensuite, il y a le mélange des poudres de façon classique : le pressage, le frittage, le gainage, l'assemblage, et puis l'expédition vers les clients. Il y aura bien une fonction d'expédition qui permettra d'envoyer les combustibles neufs dans les installations d'EDF en particulier, mais aussi à l'export.

Du Côté de F9, c'est un entreposage de plutonium, qui permet de recevoir les boîtes de plutonium, soit en provenance des installations existantes, soit, lorsqu'elle sera mise en service, en provenance de l'installation du plutonium de la nouvelle usine, et puis de faire du conditionnement-reconditionnement, parce qu'on s'aperçoit dans notre entreposage historique, que l'on a un certain nombre de boîtes de plutonium qu'il faudra peut-être reconditionner. Puis il y a l'entreposage en puits, comme c'est fait aujourd'hui, puisqu'au niveau de la technologie d'entreposage, cela ne change rien. Enfin, il y a l'alimentation de l'usine de (inaudible).

Du point de vue du planning, sur la partie MOX, on cible 2040, de la même façon. 2040, parce qu'effectivement, l'idée est de pouvoir compléter ou assurer un backup sur l'usine de Melox le plus rapidement possible. Et aujourd'hui, 2040, c'est ce que l'on sait faire. Du côté de l'entreposage PU, on vise une mise en service un peu plus tôt, sachant que c'est une façon d'apporter des éléments de sécurité dans le dispositif et puis de préparer un stock de plutonium, ce qui permettra de faire des mélanges pour aussi alimenter les fuites.

Voilà en quelques mots les installations qui sont en cours de construction (inaudible), pardon, d'étude.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur GUE pour ce baptême du feu au sein de notre CLI. Il y a sans doute des questions. M. VASTEL, vous avez la parole.

M. VASTEL.- Vous parlez d'entreposage, vous ne parlez plus de piscine. Le mot « Piscine » a disparu, parce qu'avant, EDF devait faire des piscines, mais ils n'en ont pas fait. Il y a les piscines d'Orano qui existent actuellement. Au début, il s'agissait de construction de piscines, mais désormais, vous dites « Atelier de déchargement ». Cela n'a pas le même impact au niveau de la population, parce qu'« Atelier de

déchargement », il faut quand même un peu comprendre à quoi cela sert, alors que piscine, les gens savent. Je trouve que c'est un peu cacher les choses.

Sinon, je me posais la question du coût de toutes ces installations qui vont être en construction, sachant que pour 80 à 90 % de ces installations, cela va servir à EDF, parce qu'Orano est quand même un prestataire d'EDF dans le retraitement. Est-ce que l'on a une estimation du coût de ces trois constructions ?

M. GUE.- Ce sont bien des installations de déchargement et d'entreposage des combustibles usés. Cependant, je suis désolé d'utiliser un vocable précis, parce que le mot « Piscine » peut évoquer des tas de choses différentes. Dans notre cas, l'objet, c'est bien l'entreposage des combustibles usés.

M. VASTEL.- Oui, mais avant, pourquoi parliez-vous de piscine ? Tout à l'heure, on a parlé de piscine. M. VARIN a parlé de piscine tout à l'heure, d'anciennes piscines. Dans ce cas, pourquoi ne parle-t-il pas d'atelier de déchargement ? C'est la même chose qui se produit.

M. VARIN.- Pourquoi ? Parce que, tout à l'heure, j'ai parlé d'un sujet qui était effectivement la manutention des paniers en piscine. Je n'ai pas parlé de l'atelier de déchargement. Dans ce cas, j'aurais parlé de T0 et j'aurais utilisé la même expression. C'est un ensemble, voilà tout.

M. GUE.- Cela étant, je n'ai pas de problème avec le mot « Piscine ». Mais aujourd'hui, le vocable précis est celui-là.

Concernant la partie financière, pour le reste des installations, ou plutôt pour le coût total des installations, aujourd'hui, on est dans des phases qui sont très préliminaires. Les chiffres peuvent donc varier. Maintenant, vous avez des chiffres qui apparaissent dans la presse, mais je pense que vous les connaissez aussi bien que moi. Je vous laisse juger.

M. LE PRESIDENT.- M. VAULTIER demande la parole.

M. VAULTIER.- Je ne sais plus s'il faut que je parle de piscine ou de bassin, mais, par rapport à ce que vous nous avez montré, je fais allusion aux deux nouveaux bassins en forme des dômes : de quelle matière seront constitués les dômes ?

M. GUE.- En béton armé.

M. VAULTIER.- Vous parlez des bassins d'EDF ?

M. GUE.- Non, c'est du béton armé.

M. VAULTIER.- C'est du béton armé ?

M. GUE.- Oui, bien sûr.

M. VASTEL.- Si j'ai bien compris, les futurs bassins de la piscine ne seront pas enterrés comme ceux qu'avait conçus EDF. Du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre, mais peut-être que je me trompe.

M. GUE.- L'ensemble des installations est partiellement enterré, de la même façon que c'était partiellement enterré pour EDF.

M. le PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Mme BROC demande la parole.

Mme BROC.- Pour fabriquer du MOX, en principe, il faut aussi assembler et mélanger le plutonium avec de l'uranium neuf.

M. GUE (hors micro).- Non, cela n'a rien à voir.

Mme BROC.- Non ? Ou de l'uranium appauvri ?

M. GUE.- C'est de l'uranium appauvri, tout à fait.

Mme BROC.- Appauvri, mais d'où vient cet uranium appauvri ?

M. GUE.- Il vient de Pierrelatte, où se trouve un stock d'uranium appauvri.

M. le PRESIDENT.- Madame HOVNANIAN, vous souhaitez aussi poser une question ?

Mme HOVNANIAN.- Oui, je voulais un peu parler d'argent. Par rapport au FID, la décision, c'est 2030. Est-ce que ce sera de l'argent qui sera prêté ? Comment cela se passe-t-il exactement ? Et quelles sont les décisions antérieures ?

M. GUE.- Aujourd'hui, on a des financements par EDF pour les premières phases. On a donc des compléments à apporter, qui sont pris soit sur des fonds propres chez nous, soit par des clients tiers, pour lesquels on est en train d'élaborer un plan de financement. Aujourd'hui, on a un plan de financement qui est à peu près carré jusqu'à 2030, voire 2040. On n'est pas trop inquiets à propos du plan de financement à ce stade. Ensuite, les FID, c'est là où se prennent les décisions. Il n'y a pas de décision avant.

M. le PRESIDENT.- Madame MAHIER, vous avez la parole.

Mme MAHIER.- J'ai une question que les habitants peuvent se poser : en termes de communication, on a aujourd'hui des communications qui se font ici, auprès des élus, mais, s'agissant de la population, il y

a eu une réunion au printemps 2025, qui portait sur la présentation de ce qu'est Aval du futur, mais depuis, on n'a pas eu de nouvelles communications. Cependant, on voit que les études avancent. Il serait intéressant de connaître le déroulé et la planification de cette communication, notamment dans le cadre de la concertation. À quel moment on va avoir ces enquêtes publiques ? À quel moment les habitants vont pouvoir se positionner ou amender les enquêtes publiques ? Je pense que c'est important. La CLI étant quand même la Commission locale d'information pour le public, je pense qu'il est important que cela puisse apparaître également, de la même manière que l'on devrait pouvoir transmettre les informations par rapport au développement immobilier dans le cadre de « Pérennité & Résilience ». Puisque la grande question à propos de ces bâtiments – et on voit bien que l'on reste dans l'enceinte du site, mais il s'agit quand même de constructions – est : comment ces constructions vont-elles se faire ? On parle beaucoup de délocalisation. Il y a toute la question du fonctionnement autour de ces constructions qui représente aussi un vrai sujet pour les habitants. On parlait de mobilité tout à l'heure, on parlait des accès. Tous ces sujets restent aujourd'hui en questionnements pour ceux qui vivent ici.

M. GUE.- Ce sont des questionnements bien naturels. Effectivement, c'est la raison pour laquelle on a voulu saisir la CNDP et avoir des garants nommés dès la fin de l'année dernière, de façon à anticiper ces sujets-là. Il y a eu tout un travail de communication qui a été fait dans les marchés pour commencer à expliquer les démarches. Quant à l'enquête publique, elle est plutôt prévue aujourd'hui au deuxième semestre 2027. Cependant, Anne-Lise, si tu veux compléter, je t'en prie.

Mme LECHEVALIER.- Oui, je vais compléter, mais avant, je vais me présenter. Je suis Anne-Lise LECHEVALIER, directrice des affaires publiques sur l'Aval du futur.

On a fait une première réunion publique le 30 juin de l'année dernière, et on a quand même eu 12 jours de présence sur des marchés, pour répondre aux questions du public. Il y a deux garants qui sont nommés. Je vous rappelle que l'on n'est pas en concertation, mais en préconcertation, parce que le projet aujourd'hui n'a pas été encore soumis à un débat public ou à une concertation préalable. Ce sera la CNDP qui nous dira ce que l'on devra faire. Pour toute l'année 2026, pour autant, on va continuer à préconcerter avec le public. Ainsi, on a un cycle de conférences qui va être bientôt annoncé, avec cinq conférences sur le parcours du combustible. On va réouvrir ou ouvrir, cela dépend de ceux qui sont anciens ou qui sont jeunes, une « Maison du projet », qui sera au pied du site de La Hague pour expliquer nos activités. Ce sera à l'Escale du Moulinet et ce sera ouvert durant le second semestre de 2026.

On a toute une comitologie mise en place avec l'État, où l'on discute des différents schémas logistiques, mais aujourd'hui, on est beaucoup trop jeunes dans le projet pour dire exactement tout ce dont on aura besoin.

Et puis, surtout au début de 2027, on fera une saisine de la CNDP pour un débat public prévu au second semestre de 2027, ce qui nous emmènera jusqu'à mi-2028 concernant ce débat public. On a donc encore toute une phase de concertation avec le public, et, évidemment, on réorganisera des réunions publiques dès que l'on aura un peu plus d'éléments.

M. le PRESIDENT.- Merci. Mme BROCC demande la parole.

Mme BROCC.- Madame nous parle d'un débat public, mais ce qu'il faudrait rappeler quand même, c'est que ce fameux Aval du futur, il n'a pas été débattu. Il n'y a pas eu de concertation. Il y a eu une décision du Conseil politique nucléaire, mais cela n'a jamais été débattu à quelque niveau que ce soit. Tout le monde se rue vers cela, mais, en somme, on n'a pas besoin de débat public. Il y a une personne qui décide, du moins le Conseil nucléaire politique décide, et puis tout le monde fonce, alors que ce n'est pas débattu. De mon côté, je trouve cela curieux.

M. le PRESIDENT.- M. PERROTTE souhaite aussi intervenir.

M. PERROTTE.- Oui, je voulais témoigner pour mon organisation syndicale FO sur le fait que, dans la préparation du débat public, on a été effectivement entendu par les deux garants. Et on a également fait part des préoccupations à propos des questions qui concernent très directement les salariés et les habitants : la mobilité, les emprises, le logement, la formation, etc.

M. le PRESIDENT.- M. VASTEL demande la parole.

M. VASTEL.- On parlait de concertation et il serait important qu'il y ait une concertation sur l'Aval du futur. Je voulais quand même rappeler ceci : quand M. FERRAND était venu présenter l'Aval du futur au mois de juin, à la CLI, il nous avait dit qu'il y aurait une CLI un peu particulière pour l'Aval du futur en septembre-octobre. Et on ne voit toujours rien venir. On ne ressent donc pas vraiment une envie de communication là-dessus.

Mme LECHEVALIER.- Ce n'est pas une CLI, parce que tant que la demande d'autorisation de création n'a pas été déposée, on ne peut pas le faire. On avait alors parlé d'une CSPI, l'ancêtre de la CLI. Cela, c'est bien dans les mains du COSTRA (?) s'agissant de la nomination de coprésidents, parce qu'il faut que cette

CSPI soit présidée par des personnes indépendantes d'Orano. C'est donc bien dans les mains du préfet, et de fait, elle n'a pas été encore mise en place. On est en attente de coprésidents pour pouvoir la mettre en place. Pour autant, c'est toujours bien d'actualité.

M. LE PRESIDENT.- Madame HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- Oui, on sent quand même que sur cette idée de débat, de concertation, de réflexion d'alternative, etc., il y a quand même un malaise au sein de la population et une certaine incompréhension. Ce qui serait bien, c'est d'avoir peut-être un historique de tout ce qui a été réellement fait en termes de débats, de concertation et que l'on sache quand les différentes décisions ont été réellement prises, pour qu'il y ait une certaine transparence à propos des moments auxquels les décisions ont été prises, auxquels les débats ont exactement eu lieu, et avec quelles instances, afin que ce malaise du manque de concertation soit dissipé. Parce que, pour l'instant, il n'y a pas vraiment de compréhension sur la nature des décisions et les dates auxquelles elles ont été prises, tout cela adossé aux débats avec la population. (Inaudible) des futurs, en termes de concertation et de débat qui auront lieu jusqu'en 2030.

M. LE PRESIDENT.- M. PERROTTE demande la parole.

M. PERROTTE.- De mon côté, je n'ai pas le même ressenti dans la population. J'étais il y a quelques jours au débat public sur le PNGMDR, à Cherbourg, à 18 heures, et c'était accessible à tout le monde. On était moins de 50. Hélas, je peux le regretter, je le regrette en tant que membre de la CLI, mais aussi en tant que membre depuis quelques décennies des CSPI qui les ont précédées, je regrette que le public ne se déplace pas et ne s'intéresse pas suffisamment. Mais le fait est que lorsqu'on organise des choses, y compris la conférence publique que la CLI avait organisée, il y avait du monde, mais ce n'était pas non plus la grande foule.

Ensuite et concernant le calendrier des décisions, il a été aussi pointé à ce débat sur le PNGMDR le fait qu'il y a est une totale incohérence en ce moment, puisqu'on n'a pas de PPE, on n'a pas de programmation pluriannuelle de l'énergie, et on discute de projets qui rentrent dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Nous, en tant que membres de la CLI, ne pouvons que regretter que les gouvernements successifs n'aient pas fait le nécessaire. La situation est celle-là. Néanmoins, les industriels n'attendent pas les décisions des Gouvernements pour étudier des projets, fort heureusement.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur PERROTTE. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme BROC a la parole.

Mme BROC.- Je voulais juste dire que le fait que ce soit limité à 44 personnes... J'en ai discuté avec la responsable et elle m'a dit qu'elle voulait limiter à 50 personnes. De toute façon, il y avait un désir de limitation. Cependant, il est vrai que sur l'ensemble de la population qui est concernée, il y en a peu qui s'expriment. Dans cette réunion, de toute façon, il y avait des pronucléaires et des antinucléaires, mais il n'y avait pas vraiment de public non averti.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, merci pour ces échanges. Madame DRUEZ, pardon, vous avez la parole.

Mme DRUEZ.- Je suis d'accord avec Béatrice HOVNANIAN, à propos du fait de recontextualiser, parce qu'on a absolument besoin d'éléments de contexte, par rapport aux PNGMDR successifs, etc. Effectivement, Yann l'a bien dit, on voit bien que les populations ne se mobilisent pas là-dessus, pour autant, il n'empêche que cela existe, il n'empêche qu'il y a des débats qui sont institués par rapport à cela. Je pense qu'il faut le dire aux gens. Si on veut que les gens soient plus participatifs à l'avenir, il faut bien que l'on fasse état de ces instances qui existent et qui ne sont pas forcément très usitées par le public. Mais je crois que c'est toujours important de recontextualiser, parce que les gens bougent, les gens changent. Il y avait des gens qui n'étaient pas là quand l'usine d'ici s'est installée, etc. Il faut toujours replacer les choses dans leur historique et dire ce qui a existé. Je suis tout à fait d'accord avec Béatrice là-dessus.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame DRUEZ. Y a-t-il d'autres expressions sur ce sujet ? Oui, Monsieur PERROTTE, vous avez la parole.

M. PERROTTE.- Merci. Pour rejoindre la communication de Madame LECHEVALIER, effectivement, ce que l'on peut voir, c'est que la population se pose des questions. Il y a une certaine frustration et justement une certaine potentielle spéculation, parce qu'il y a un manque de diffusion. Je pense justement qu'il ne faut pas hésiter à faire de la diffusion auprès de la population. Notamment, on voit quelque chose de disparate entre le nord, c'est-à-dire les communes d'implantation de La Hague, et le Sud de La Hague. Quand on dit que l'on fait des réunions à Cherbourg, moi, en tant qu' Haguais, je trouve cela un petit peu dommage, et j'aimerais bien que cela se fasse aussi à La Hague, et peut-être justement au plus proche des installations nucléaires.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, merci pour cette remarque. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je n'en vois pas, je vous remercie. Nous allons donc passer au sujet suivant.

7. Présentation des projets immobiliers

(Point ne figurant pas à l'ordre du jour)

M. le PRÉSIDENT.- On passe donc à la Présentation des projets immobiliers.

M. VARIN.- Par rapport à la présentation de tout à l'heure, je vous expliquais qu'il y avait trois enjeux finalement dans la transformation du site : un enjeu de libération des terrains, un enjeu « Pérennité & Résilience » et un enjeu qui est lié au programme immobilier, et c'est l'enjeu que je vais maintenant partager avec vous, ce programme immobilier répondant, comme je le disais tout à l'heure, à des objectifs qui étaient déjà présents bien avant les décisions concernant Aval du futur.

Concernant l'objectif du programme immobilier, il s'agit effectivement d'essayer d'implanter le plus possible les futures structures sur le site, et puis de regrouper les activités dans des bâtiments. Il faut qu'il y ait une cohérence d'activités quand vous regroupez les différentes équipes dans les bâtiments. Et puis, il s'agit également d'essayer de moderniser les espaces et les lieux de travail. Pour ceux qui ont eu l'occasion de visiter le site, vous savez qu'il y a bientôt trois ans, on a regroupé l'ensemble des équipes dans le bâtiment Atlas, ce qui, au départ, était un vrai bouleversement pour beaucoup d'entre nous. Finalement, tout le monde s'y est très bien fait, parce que c'est un bâtiment qui est très agréable en termes de conditions de travail, et cela a permis de mettre les conditions de travail à niveau par rapport à des bâtiments qui étaient quand même très vétustes.

On va créer quatre ouvrages à l'extérieur sur le foncier du site. Le premier, c'est HEF, un acronyme pour Hall Essais Formation. On va également réaliser un espace de communication et un restaurant. Tout cela sera situé dans un seul et unique bâtiment. On va créer un pôle environnement à l'extérieur du site et puis on va créer un magasin central. De même, on va réaliser un parking à étage à proximité du site. Dans le cadre de « Pérennité & Résilience », il y a le fait de créer un ouvrage à l'extérieur du site, sur un foncier qui reste à acquérir, vers Digulleville, pour accroître nos capacités de R&D et Développement. J'ai dit tout à l'heure que l'on réussissait beaucoup d'interventions parce qu'on fait du maquettage. Étant donné les enjeux que l'on a en termes d'investigation et de préparation d'opérations pour « Pérennité & Résilience », finalement, le HRB situé aujourd'hui à Beaumont est un peu à l'étroit dans ses murs. Il y a donc nécessité de se donner plus de moyens pour réussir à préparer ces opérations, qui sont souvent des opérations à distance, comme je l'ai expliqué il y a quelques instants.

Ici, c'est un schéma de principe d'implantation, parce qu'au fur et à mesure de l'évolution des projets, certaines choses peuvent évoluer sur le site. Ici, ce sont les implantations sur le site, elles sont en bleu. On a une première implantation qui est située ici, et c'est la fonction maintenance. On va regrouper l'ensemble des équipes de maintenance et un laboratoire Effluents. On veut également remettre à un niveau une déchetterie, parce que, comme pour toute installation industrielle, on a des déchets classiques, des déchets industriels, mais classiques, qui n'ont pas de caractère radiologique qu'il faut traiter. On retrouve cela dans toutes les entreprises. Il y aura une fonction entreposage, parce qu'on a aujourd'hui des matériels qui sont entreposés dans des locaux situés ici, et ce sont des hangars qui sont un peu vieillissants, qui nécessitent là aussi une remise à niveau. On veut créer également une fonction logistique / véhicules. On a une station-service et on a également un certain nombre de contrôles de véhicules routiers qui se font sur site, mais dans des installations qui sont elles-mêmes vieillissantes. Et puis, on souhaite aussi regrouper une bonne partie de nos partenaires ingénierie et autres dans un bâtiment dit « Orion », où vont être regroupées à peu près 1000 personnes. J'ai parlé tout à l'heure du bâtiment HEF / COM / Restaurant, il serait situé à l'entrée du site, là où il y a le restaurant 3 aujourd'hui. Ici, il serait mis en place le parking à étage, donc dans un espace qui est déjà un parking aujourd'hui.

Et puis, à Digulleville, sur du foncier Orano, le pôle environnement se trouverait ici, mais quand vous arrivez sur le site, il y a ici la route qui longe le Parking des Landes, ce serait donc à l'entrée, à droite de la zone industrielle de Digulleville. Enfin, ici, il y aurait la mise en place du magasin central.

Je vais passer en revue les projets prévus à l'extérieur du site et les projets à l'intérieur du site.

Concernant le Parking des Dunes, aujourd'hui, notre projet... Là aussi, c'est une esquisse, l'appel d'offres sur la conception est en cours. Parce qu'on avait une liste de 21 permis de construire, mais il est très clair que, concernant tout ce que je vous dis là, il n'y a pas de permis de construire, du fait que l'on n'a pas terminé les études. Le fait qu'il y ait 21 permis de construire relève un peu de la légende urbaine, mais cela permet de remettre les choses un peu en place.

M. VARIN.- Il y a effectivement un parking. Aujourd'hui, à propos du nombre de niveaux et du nombre de places, on imagine potentiellement huit niveaux maximum, avec 2300 places de parking. Il serait situé vraiment à l'entrée du site, à l'emplacement où il y a déjà un parking existant. Idem, ici, ce sont des visuels de principe. Ne prenez pas cela pour argent comptant, parce que les études de conception sont en cours. C'est juste pour vous donner une illustration de ce que ce pourrait être. Forcément, il faut que l'on procède

à un réaménagement. On a tout un travail en cours pour faire des comptages de véhicules et réaménager ici la sortie de l'usine, ce que l'on appelle le PPA2. Je rappelle que là, on est à l'extrême Est du site et que c'est l'entrée principale aujourd'hui. Et par ici, vous avez le PPA1, l'ancienne entrée principale, qui se trouve aujourd'hui dans un grand bâtiment qui a été construit et qui se trouve à proximité. Ici, on parle vraiment bien du PPA2. Le parking étant situé dans cette zone, il va falloir créer une zone avec potentiellement deux voies pour rentrer et deux voies pour sortir. L'idée est que les véhicules arrivent plutôt par ici, viennent ici pour rentrer dans le parking et ressortent par ici pour ressortir dans ce sens-là. De la même façon, il s'agit d'une étude en cours. Forcément, on doit travailler aussi avec les parties prenantes, le Département, à propos du choix de format de ce haricot. On m'a dit que c'était un haricot, mais j'ai trouvé qu'il était étrange pour un haricot, mais peu importe. À propos de ce rond-point, l'idée, c'est de ralentir quand même les véhicules pour que, lorsqu'ils arrivent au niveau du PPA1, on ait une réduction de la vitesse. Mais là encore, ce que je vous présente ce matin, ce sont des principes. Les études sont en cours. Il faut déjà refaire des comptages de véhicules pour savoir de quel flux on parle. Sur le slide suivant : l'idée, c'est d'avoir ici, à l'entrée du site, dans cette zone-là, une partie qui serait la partie Maquettes - Salles de formation – parce qu'on veut avoir du maquettage pour éventuellement avoir déjà un peu d'entraînement et également un Espace de communication - Information du public. Comme on l'a dit tout à l'heure, il faut savoir que l'on veut réouvrir un Espace de communication dans ce que l'on appelle l'Escale des Moulinets, le grand bâtiment blanc de communication qui se situe le long du site. On a démantelé la grosse clôture blanche qui en faisait le tour. Aujourd'hui, il n'y a plus cette clôture. L'idée, c'est que l'on fasse un premier espace de communication dans cet espace, et après, la Communication reviendrait dans ce nouveau bâtiment. On souhaite également remettre à niveau et avoir un espace Restauration -Cuisine centrale. Cela représente 10 000 m². Pour l'instant, on est à l'étape de faisabilité, donc forcément, on déposera un permis de construire, mais on n'est qu'à l'étape de faisabilité. Cela se trouve vraiment à l'entrée du site. Ici aussi, c'est un visuel où on sépare la partie restauration du reste du bâtiment, mais cela doit vraiment être encore travaillé.

Ensuite, il y a le nouveau magasin central. De toute façon, c'est là un projet que l'on avait aussi de longue date. Notre magasin central aujourd'hui, il est vieillissant. Les moyens de stockage au sein du magasin central sont obsolètes. On a donc une maintenance importante à effectuer sur des systèmes de transstocker pour aller chercher les pièces, et puis on souhaite vraiment avoir une rupture de charge et ne ramener sur site que ce dont on a besoin. Le projet consiste vraiment à mettre en place ce magasin dans la zone de Digulleville, sur une zone dont on a le foncier, avec forcément un bassin. Pourquoi ? Parce que ce

magasin serait classé ICPE, comme tout magasin, parce que l'on aura quelques bidons de produits chimiques qui, par exemple, sont en entreposage en attendant d'être livrés au laboratoire. Ce ne sont pas de grosses quantités de produits chimiques. Cela peut être des produits pulvérulents que l'on utilise sur l'installation. Forcément, quand vous avez des produits chimiques, c'est classement ICPE, mais ceci est vrai, quelle que soit l'entreprise, même si elle est de petite taille. Ce seront des ICPE plutôt soumises à déclaration. Comme il y a effectivement un entreposage, on a un bassin pour récupérer les eaux, en particulier les eaux en cas d'incendie.

Ensuite, ici, c'est le Laboratoire environnement. Notre Laboratoire environnement est situé aujourd'hui à l'ouest du site, et, pour les salariés du laboratoire, depuis que l'on a mis en place la zone de protection, c'est quand même le bâtiment qui est le plus éloigné. Ce sont eux qui ont le plus de trajets pour y accéder. En plus, on a les équipes de prélèvement qui doivent ressortir du site, procéder aux prélèvements dans l'environnement, et re-renter sur le site. Il y a donc un flux qui, aujourd'hui, est fortement contrecarré par nos dispositions de sécurité qui ont d'autres objectifs. En plus, c'est un bâtiment vieillissant qui prend l'eau, pour lequel on a des travaux d'étanchéité réguliers à réaliser. Il était donc légitime de travailler à une migration, et la migration se fait à l'extérieur du site. Cependant, les laboratoires environnements d'EDF se trouvent aussi à l'extérieur des sites EDF. On retrouve une organisation équivalente à celle que l'on trouve souvent, qui serait située dans la zone industrielle de Digulleville, sur du foncier qui nous appartient. Actuellement, on est au stade des appels d'offres pour la maîtrise d'ouvrage.

Un autre projet à l'extérieur du site, sur du foncier qui ne nous appartient pas : le nouveau HRB, donc Hall de Recherche de Beaumont, le HRB2. Je l'ai expliqué tout à l'heure, on en a besoin pour le programme « Pérennité & Résilience », pour pouvoir avoir plus de capacités, de maquetages. Souvent, comme les équipes qui vont travailler sur les nouveaux projets s'entraînent au HRB, c'est-à-dire qu'elles s'entraînent sur les nouveaux équipements, il est important d'avoir un espace qui soit complémentaire à celui déjà existant. Cela représente à peu près 2000 m² pour le bâtiment tertiaire, parce qu'il y aurait à peu près 200 postes de travail et puis 11 000 m² pour le bâtiment industriel. Là aussi, on en est au stade de la consultation pour la phase d'avant-projet sommaire. Comme pour le HRB de Beaumont, ce serait aussi une ICPE. Pourquoi ? Parce qu'on y stocke quelques produits pour faire des essais. Quand vous faites des tests de résine pour des réparations, forcément, ce sont des produits chimiques, il faut donc que ce soit déclaré.

À propos des projets basés au sein du site cette fois : il y a le bâtiment ORION, qui serait situé à l'intérieur du site, entre la ZPR et la ZAC, la clôture extérieure du site. C'est un bâtiment pour accueillir à peu près 1000 personnes. On y retrouverait des bureaux, des salles de réunion, des vestiaires et un réfectoire. Ce sont 23 000 m² de surface. On en est actuellement au stade de l'appel d'œuvre pour la conception-réalisation. Vous voyez son positionnement : le CD901 étant là, le nouveau bâtiment serait positionné ici. Cette fois encore, c'est un visuel de principe qui n'est pas du tout définitif. On va y retrouver des environnements de travail qui sont proches de ceux que l'on a réalisés pour ATLAS, où se trouvent à peu près 600 personnes aujourd'hui. On va retrouver des bâtiments plus modernes, mais surtout, on va regrouper des équipes qui sont dispatchées ailleurs sur le site et qui vont se retrouver dans un endroit unique, modernisé et avec de meilleures conditions de travail.

Concernant la partie Maintenance : pour ceux qui connaissent, vous avez ici la Base-Vie, la 5326, mais cela ne parle qu'à ceux qui connaissent bien le site. Ce sont les équipes de maintenance qui y sont aujourd'hui. En face, aujourd'hui, on a un restaurant, le Restaurant 4. On retrouve ici le bâtiment que je montrais, qui est en bleu, le 5326. Ici, on va créer un Laboratoire Effluents et un Laboratoire de dosimétrie. Aujourd'hui, ils se situent dans le même bâtiment que le Laboratoire environnement, à l'ouest du site. Là encore, s'agissant du Laboratoire de dosimétrie, nos salariés vont chercher nos dosimètres, on réalise des étalonnages et ils vont chercher leur couvre-face. Aujourd'hui, on a essayé de rapprocher tout cela, en le plaçant le plus proche possible du médical et on aura quelque chose qui sera complètement centralisé. Cela facilitera aussi la circulation de nos salariés.

Et puis, derrière, il y aura le bâtiment Maintenance. On va y regrouper nos équipes de maintenance qui sont dispatchées ailleurs sur le site, avec les contrats multi-techniques, qui sont nos partenaires et qui ont des contrats de maintenance. Ainsi, on aura une proximité entre les équipes d'Orano et les équipes de prestataires. On gagnera aussi en efficacité pour le traitement de nos sujets.

De même, on crée aussi une Base-Vie. Comme on va avoir effectivement des chantiers sur le long terme, on aura une Base-Vie, située non loin des entreposages des déchets compactés et vitrifiés et en cours de construction. C'est une Base-Vie qui pourra accueillir plusieurs centaines de personnes et qui trouveront là un nouvel environnement pour gérer les chantiers du site.

Concernant la Zone Logistique Véhicules, pour ceux qui connaissent le site, vous allez me dire que c'est étrange, parce que le schéma d'implantation ne correspond pas à celui du schéma principal du début.

Si vous faites le jeu des sept erreurs, vous le constaterez, mais c'est parce qu'il y a une évolution récente. Si on reprend le schéma du début, on ne l'a pas réactualisé. En fait, la fonction logistique se trouvait ici, mais, en réalité, elle va arriver là. Voilà. Il y a donc juste une évolution quant à son implantation. On va y retrouver la partie Plateforme linge. Vous vous souvenez, il y a quelques années, une plateforme linge avait brûlé sur le site. On avait donc une plateforme provisoire depuis. C'est là où le linge propre est entreposé et le linge sale avant qu'il parte pour la laverie industrielle. On va y trouver des bureaux et des parkings TIN (Transport interne nucléaire), dévolus à des équipements qui nous permettent d'assurer des transports internes nucléaires. On y trouvera des locaux sécurisés et ce que l'on appelle le terminal La Hague. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, la maintenance sur le site d'équipements de transport et de matières sensibles est réalisée ailleurs. Je n'en dirai pas plus, mais cela nécessite des lieux sécurisés en termes de maintenance. On aura la station de lavage et la station d'essence qui se situeront ici. Une fois encore, cela nécessitait une rénovation. Cela représente à peu près 6800 m², et on est toujours sur le site.

Une déchetterie va être implantée non loin de la STE. C'est une déchetterie qui permettra de traiter les déchets dits « Classiques ». Elle y abritera toutes les fonctions : Zone de tri, Hall de tri, en particulier pour trier le papier, et la Zone de déchets dangereux. Ce que l'on appelle « Zone de déchets dangereux », c'est une zone dans laquelle se trouvent des produits chimiques que l'on doit évacuer, mais cela peut être parfois aussi des cartes électroniques ou des matériels considérés comme étant des déchets. À partir du moment où certains déchets électroniques contiennent des produits chimiques, on ne peut pas les détruire sans précaution, et cela doit être traité comme des déchets dangereux industriels. Et puis, il y aura une Zone d'apport volontaire pour que chacun puisse... Comme cela existe déjà aujourd'hui, certaines entreprises peuvent venir déposer un certain nombre de déchets. On y trouvera également un Pont-bascule, pour peser les camions qui repartent, et un équipement de contrôle des camions.

À propos de la Zone d'entreposage : c'est assez facile, c'est le stockage à l'air libre ou des hangars et des conteneurs. L'idée est d'avoir de nouveaux hangars. Aujourd'hui, par exemple, on a un certain nombre d'équipements d'entreprises ou nos propres équipements qui sont entreposés dans des hangars vétustes. Ici, on regroupe tout cela dans une seule et unique zone de stockage, au sud du site, à l'intérieur de la ZPR, pour pouvoir faciliter les transports après leur déploiement sur le site.

Ici, c'est le macro-planning. Bien évidemment, c'est un planning qui est en train de se caler, puisque les appels d'offres sont en cours, les études sont en cours. Tout cela, c'est vraiment du prévisionnel à ce

stade. En général, on se trouve au stade des phases d'études et de conception. Vous avez ici les jalons de fin d'études et de conception. Pardon, ici, ce sont les phases de lancement d'études et de conception. Ensuite, ici, c'est le lancement des phases de construction. Vous voyez que, globalement, on va avoir quand même sur le site un enjeu majeur : gérer en parallèle plus d'une dizaine de chantiers majeurs, avec des échéances. Le bâtiment Maintenance sera achevé en mars 2030. En revanche, le Laboratoire Effluents doit être terminé avant, parce qu'il vient de l'ouest du site. Quant aux dates de dépôt des permis de construire, elles sont indiquées en violet.

L'Insertion paysagère, c'est un enjeu pour l'ensemble de nos projets. On a eu un certain nombre de remarques, en particulier par rapport au bâtiment de contrôle qui a été édifié à l'extérieur du site, en proximité. On se fait accompagner par une agence qui est vraiment spécialisée dans ce domaine, qui travaille pour le Groupe Orano, et qui étudie la manière d'opérer pour obtenir la meilleure insertion paysagère possible de nos bâtiments, en particulier ceux qui sont visibles de l'extérieur ou qui se situent à l'extérieur. C'est vraiment une entreprise spécialisée. Forcément, ils ont déjà réalisé une analyse du territoire et de l'historique architectural du site de La Hague. Ils regardent le territoire, la façon dont il est structuré, pour pouvoir faire ensuite des propositions d'aménagement. On va accompagner de façon privilégiée le projet du parking ORION, parce qu'il se voit de l'extérieur, HEF, Espace communication. Ce sont tous les bâtiments qui sont quelque part en bordure du CD 901. Je passerai peut-être assez vite sur ce schéma de principe, qui montre simplement que c'est quelque chose dont l'approche est progressive. Ils passent d'une approche territoriale un peu globale et à une approche resserrée du site industriel. C'est ce qu'il faut comprendre dans cette démarche.

À propos du slide suivant, « Héritage vernaculaire » : j'ai appris des choses récemment, je ne savais pas ce que cela voulait dire, parce que je ne suis pas un fin linguiste. C'est donc l'héritage local. L'idée, c'est d'étudier par rapport à la palette de couleurs du territoire, celle des paysages, la façon de travailler pour la palette de couleurs des futurs bâtiments. Cela avait déjà été fait dans le cadre des usines UP3 et UP2 800. Quand on regarde le schéma que vous voyez ici, leur retour est que le schéma des couleurs initiales avait été bien étudié par rapport aux couleurs locales. Il y a vraiment un travail qui est réalisé de telle façon que les couleurs choisies soient le plus en lien avec les couleurs des paysages environnants. Comme c'est ce que l'on est en train de travailler, je ne peux pas vous présenter de résultats. Il s'agissait plus de vous dire que l'on s'inscrivait dans une démarche d'insertion paysagère. On effectue cet exercice préférentiellement

pour les premiers bâtiments qui sont visibles et en limite de site. Bien évidemment, ces résultats seront partagés. Ils travaillent bien sur le plan guide du site, sur l'entrée sud-est et Digulleville. Ils vont établir des esquisses et vont intégrer de la 3D dans les visuels au deuxième semestre de 2026, parce que, comme on a quand même avancé sur la conception des bâtiments, en parallèle, ils intègrent les résultats progressivement pour que l'on obtienne des visuels en 3D au deuxième semestre.

M. LE PRESIDENT.-Très bien, Monsieur VARIN, et merci pour cette présentation exhaustive. Il ne s'agissait pas de 21 projets, mais il s'agit quand même d'un nombre suffisant pour vous occuper l'esprit et nous occuper l'esprit pendant un certain nombre d'années. Je vois qu'il y a des questions dans le public. M. VASTEL demande la parole.

M. VASTEL.- J'ai plusieurs remarques et plusieurs questions. À la fin, il y a quand même 12 constructions qui vont démarrer en 2027-2028. Le Parking des Dunes démarre en 2027-2028. Il va donc y avoir quand même tout un trafic, avec plein d'entreprises qui vont venir construire tous ces bâtiments. Le parking ne va pas être fait, donc j'imagine un peu la circulation sur le site et aux alentours. Pour construire tous ces bâtiments (piscine, entreposage du plutonium et les autres bâtiments), il va falloir quand même pas mal de béton. Je sais qu'il y a quelques années, il y avait une centrale à béton près de l'usine. Est-ce qu'il est prévu de réaliser une centrale à béton, parce que, durant les prochaines années, il va falloir énormément de béton. Est-ce qu'il va y avoir assez d'eau pour faire ce béton ? Et tout cela va-t-il être compatible, toutes ces circulations, tous ces mouvements... ? Il y a le tourisme, il y a le Géoparc... En 2027, je n'irai pas louer un gîte dans le Nord-Cotentin, parce que cela risque d'être un peu le bazar. Cela dit, ce n'est que mon avis.

Orano va construire des bâtiments non nucléaires en dehors du périmètre, donc sur une partie de ses propres terrains, sur des terrains qu'il doit encore acquérir, d'après ce que j'ai compris. Par effet de domino, les entreprises prestataires, il va falloir qu'elles construisent aussi leurs bâtiments aux alentours de l'usine ou à côté. Et il y a quand même des prévisions d'achats de terrain dans des zones un peu plus éloignées ? Par exemple, à Sainte-Croix-Hague, il y a quand même des prévisions d'achat de terrains d'au moins dix hectares. Tout cela va quand même occuper énormément de surface et les agriculteurs vont être quand même pas mal lésés. Qui fera l'acquisition de tous ces terrains ? Est-ce Orano ou est-ce la (inaudible) qui va acquérir ces terrains ? Ce sont des sujets qui sont encore un peu flous, voilà ce que je voulais dire.

M. VARIN.- On reviendra vers vous à propos des projets effectivement liés à d'autres entreprises qui pourraient s'implanter. Aujourd'hui, concernant le programme immobilier, je vous ai présenté le planning.

Bien évidemment, dans vos questions, il y a différents enjeux. Concernant le premier sujet, celui sur les transports, on travaille aujourd'hui sur les moyens de développer la mobilité douce, et pour étudier comment le flux de véhicules est compatible avec ce nouveau flux. De toute façon, pendant la phase de construction du parking, il faudra que l'on ait un parking provisoire délocalisé. Effectivement, on discute aujourd'hui pour voir si on a la capacité d'acquérir des terrains au nord de la CPP (?), mais cela fait l'objet de discussions pour savoir si on peut réaliser un parking provisoire, le temps de construire le nouveau parking. Ce serait fait pour que les gens puissent se garer avec, là aussi, un système de navettes. Cependant, on travaille aussi sur la façon d'améliorer notre système de transports en commun.

Aujourd'hui, je séparerai le programme immobilier du programme... Vous avez parlé des piscines. L'échelle de temps n'est pas la même. Et à propos de l'échelle de temps pour les piscines, bien évidemment... Cependant, aujourd'hui, ces sujets sont débattus au sein du (inaudible) et il y a un gros travail en cours pour étudier la manière dont on va pouvoir travailler sur la mobilité liée aux chantiers des futures installations. C'est un travail qui est en cours.

Quant à moi, je me limiterai au programme immobilier. Aujourd'hui, on regarde quels seront les flux de camions durant le programme immobilier. C'est donc en cours d'études aujourd'hui. On n'a pas pour objectif d'avoir une centrale béton sur le site pour le programme immobilier. Pour l'instant, cela n'est pas prévu. Aujourd'hui, s'agissant de l'eau, dans les études, on n'a pas de contrainte vis-à-vis de cette ressource concernant le programme immobilier. De toute façon, si le béton n'est pas fabriqué sur le site, la contrainte n'est pas la même.

En revanche, concernant les prévisions d'achats de terrains pour la poursuite des activités, on reviendra vers vous, parce que cela s'étudie aujourd'hui. C'est trop tôt pour partager des évolutions dans ce domaine.

M. VASTEL.- S'il n'y a pas de centrale béton, le béton va donc être amené de l'extérieur et cela va quand même faire une noria de camions.

M. VARIN.- C'est pourquoi on étudie aujourd'hui l'accès des camions. Toujours est-il, si c'est là votre question, qu'ils ne rentreront pas par le rond-point des chèvres, c'est clair.

Mme MAHIER.- Si je peux apporter quelques éléments : aujourd'hui, on travaille sur un PUI, qui sera de toute façon opérationnel en 2027. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a évidemment des discussions et des

échanges avec l'agglomération qui est compétente, puisqu'elle a la compétence économique, et que l'une des questions porte sur la relocalisation des entreprises qui vont être déplacées, l'idée étant que ceux qui travaillent ici puissent continuer à travailler ici, et qu'ils puissent aussi bénéficier de cet essor économique, au moins ceux qui veulent rester. C'est donc un sujet. On a mis très récemment dans la boucle la chambre d'agriculture, l'avenir agricole, et il y a des études qui se font avec eux, parce que vous savez qu'il y a aussi des phénomènes de compensation. En résumé, il y a beaucoup de sujets, justement, pour que cet équilibre puisse exister entre l'activité agricole, les projets tels qu'ils pourraient être réalisés et, encore une fois, la relocalisation des entreprises présentes. Cela fait donc partie des discussions aujourd'hui et il n'y a rien d'arrêté pour le moment.

M. LE PRESIDENT.- Mme HOVNANIAN, puis M. VAULTIER ont la parole.

Mme HOVNANIAN.- J'ai deux questions. La première porte sur le nombre de mètres carrés total en plus à l'intérieur du site et à l'extérieur du site, pour les activités directes et pour les activités indirectes, les logements, etc.

La deuxième, c'est pour aller un petit peu plus loin que la simple boutade sur le gîte : on est en train de parler donc d'une mono-industrie qui risque de devenir de plus en plus mono. Qu'est-ce qui est mis en place pour faire en sorte que l'activité touristique soit préservée et puisse continuer ?

M. VARIN.- À propos de la surface, dans la présentation, vous avez toutes les surfaces des bâtiments qui sont indiquées. Je pense que j'y réponds, et ce, sur chaque élément.

Après, à propos du tourisme, de toute façon, nos projets s'inscrivent plus dans une logique de concertation avec le territoire aujourd'hui. Mais j'insiste bien, il y a deux échelles de temps : il y a le programme immobilier actuel et puis il y a le projet Aval du futur. Le projet immobilier actuel, aujourd'hui, ce sont à peu près 1000 personnes supplémentaires qui pourraient venir travailler sur ce site, quand je mélange les projets immobiliers plus le démarrage de « Pérennité & Résilience ». Forcément, notre premier objectif, c'est de travailler sur les modalités d'accès sur le site et sur les modalités de développement de mobilité qui soient le plus possible (inaudible) de la mobilité collective. Concernant l'impact aujourd'hui sur le tourisme, je pense que si on parvient à gérer cela, si on arrive à développer ces principes, on devrait réussir à garantir l'accès à la presque île.

Mme MAHIER.- Si je peux compléter : dans les études, il y a aussi ce que l'on appelle la GPEC. Il y a une étude qui a été faite pour connaître à peu près le nombre de salariés qui pourraient arriver et à quel moment. Cela fait partie des éléments. Il s'agit de savoir quel est le type de ces salariés, si ce sont des salariés temporaires ou des permanents. Cela fait aussi partie des retours que l'on a et des sujets des groupes de travail dans le cadre du comité stratégique qui est porté par le préfet.

Un élément à noter : on attend aussi un préfet coordinateur et c'est aussi un élément qui est important. Il devait être nommé en début d'année, je crois qu'une réunion est prévue cette semaine, de mémoire, au ministère, mais le nom n'est toujours pas sorti. Dans le cadre des groupes de travail qui sont menés, effectivement, l'idée est de mettre en lien toutes les activités économiques avec un grand « E », que ce soit encore une fois les hébergeurs, les restaurateurs, les agriculteurs, les artisans, pour essayer de trouver un peu cet équilibre. Cela fait partie des discussions.

Par rapport aux hébergements touristiques, cela fait partie du groupe de travail Logement. Et tant que l'on ne sait pas quels sont les types de salariés qui vont venir, il faut travailler sur le développement d'offres en parallèle. Le premier territoire qui se trouve confronté à cette problématique, c'est Les Pieux et Flamanville. Aujourd'hui, il y a déjà des investigations pour trouver des hébergements afin d'accueillir les 1000 ou 1 500 salariés qui vont arriver cette année. Cela fait partie des discussions à propos desquelles on est tous mobilisés collectivement pour trouver les meilleures solutions.

Cependant, comme on est face à du privé, les privés feront ce qu'ils souhaitent de leurs gîtes et de leurs hébergements en termes de fléchage d'offres.

M. VARIN.- En tout cas, notre responsabilité est bien de communiquer l'ensemble de nos prévisions en termes de salariés, en termes de flux. C'est ce qu'on est en train de consolider au travers des projets. L'étude que vous mentionniez, effectivement, c'est une étude globale qui intégrait, et vous l'avez vu dans la presse, l'ensemble des besoins pour les industriels, certes, Orano, mais aussi EDF, Naval Group. C'est donc plutôt l'ensemble de la presqu'île. Nous, en tant qu'industriels, on fournit notre vision des besoins en termes de population. On fournit également les plannings en termes de temporalité. Je pense que l'État, avec la mise en place du COSTRA, des groupes de travail et avec la nomination d'un préfet coordinateur, devrait permettre justement d'animer cela et de pouvoir apporter les réponses. Quant à nous, aujourd'hui, on fait en tout cas le maximum pour travailler ce qui est à notre main au sujet de la diminution des impacts. C'est pour ça que j'évoquais tout à l'heure le fait que l'on doit travailler sur des principes de mobilité qui soient adaptés

pour que les impacts soient le plus faibles possible localement. Mais je pense qu'aujourd'hui, étant donné la concertation qui se met en place, on aura la capacité de trouver et d'exposer les solutions qui sont envisagées.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Oui, M. VAULTIER a la parole.

M. VAULTIER.- Monsieur VARIN, dans votre présentation, je n'ai pas vu où étaient implantées les organisations syndicales. (Rires).

Rires dans l'assemblée

M. VAULTIER.- Je crois que c'est à Tataouine-les-Bains ou à Cercle ou à (inaudible) ?

M. VARIN.- Non, aujourd'hui, ils sont au BCI. Ils ont de nouveaux locaux au BCI.

M. VAULTIER.- Et demain ?

M. VARIN.- Pour l'instant...

M. VAULTIER.- ... Ils seront supprimés ! (Rires).

M. VARIN.- Ils sont bien au BCI. (Rires).

Rires dans l'assemblée

M. VARIN.- Non, mais bien évidemment, ça intégrera... Je n'ai pas le détail, mais, pour l'instant, ils ont des locaux au niveau du BCI. Je pense qu'ils sont tout à fait acceptables. En plus, cela les a rapprochés, puisque ce que l'on a fait depuis moins d'un an a rendu les choses plus simples en termes d'accès pour eux. Bien évidemment, si on doit évoluer au niveau du BCI, on trouvera un local de qualité.

M. VAULTIER.- J'ai une deuxième question, mais j'ai peut-être mal entendu, qui concerne l'implantation du futur médical. Est-ce que ce sera toujours le même ?

M. VARIN.- Oui, le médical reste là où il est aujourd'hui.

M. VAULTIER.- ET toujours dans le même jus ?

Rires dans l'assemblée

M. VARIN.- Non, mais on travaille ...

M. VAULTIER.- ... Parce qu'il est quand même un peu dans le jus de l'amiante.

M. VARIN.- Non, non, non. On avait des sujets au niveau du LAB, en particulier sur l'étanchéité, le chauffage. On a encore quelques améliorations à apporter. En tout cas, il ne fait pas partie du programme immobilier que j'ai présenté.

M. VAULTIER.- Non, mais en termes de dimensionnement, (inaudible) capacité quand même ...

M. VARIN.- ... On est en train de regarder son dimensionnement avec la montée en puissance du nombre de salariés. Mais aujourd'hui, c'est trop tôt pour l'afficher ici.

M. VAULTIER. Parce qu'il aura aussi en plus la prise en charge des travailleurs extérieurs ...

M. VARIN.- ... On est en train de travailler sur cette copie.

M. LE PRESIDENT.-. Très bien, merci.

M. VARIN.- Comme je ne suis pas sans ressource et que je n'aime pas laisser des sujets en suspens, on m'avait demandé le nombre de départs en retraite et le nombre de recrutements. Il y a eu 79 départs en retraite et 180 recrutements au Mobilité Groupe. Vous voyez donc bien que l'on a compensé les départs en retraite, mais on a aussi des postes vacants.

M. le PRESIDENT.- Il y a encore deux questions, l'une de Mme BROC et ensuite, l'autre de M. FOOS.

Mme BROC.- Évidemment, M. VARIN, en tant qu'industriel, nous a présenté la gestion du projet. De mon côté, en tant que membre d'une association antinucléaire, je voulais rappeler l'avis, du moins, je demande la prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale qui s'inquiète de la durée de l'entreposage des combustibles usés, et des déchets qui sont considérés comme étant des déchets et des déchets étant destinés à Cigéo, mais cette autorité environnementale soulève la possibilité que cela soit plus long qu'espéré par La Hague. Peut-être n'était-il pas prévu aujourd'hui d'en tenir compte, mais ...

M. LE PRESIDENT.- Je peux répondre sur ce point. L'ensemble de nos bâtiments, en particulier les bâtiments d'entreposage, ils sont aujourd'hui construits pour à peu près une centaine d'années. Ils font l'objet de réexamens de sûreté tous les dix ans. Je l'ai dit tout à l'heure, on réexamine le génie civil tous les dix ans. En plus, on place des échantillons de construction exactement dans les mêmes conditions de vieillissement que les bâtiments, pour pouvoir aller prélever ces échantillons et regarder leur évolution dans le temps. C'est un sujet qui est étudié avec l'Autorité de sûreté. On a répondu à l'Autorité environnementale sur ce point. Aujourd'hui, en termes de qualité de construction, de qualité de suivi, on a apporté les éléments de réponse

et il n'y a pas d'enjeu. Même si les ateliers devaient durer un peu plus longtemps, on serait en mesure d'anticiper des évolutions. Mais aujourd'hui, étant donné la qualité de construction et le suivi, pour nous, il n'y a pas d'enjeu.

M. VASTEL.- Monsieur FOOS, vous avez la parole.

M. VARIN.- Je voulais apporter un témoignage : comme c'est d'ailleurs le cas de beaucoup de membres de la CLI ici présents qui vivent au milieu de la population, je suis pas mal interrogé et je n'ai pas besoin de faire les marchés pour cela. Jusqu'alors, j'étais plutôt interrogé sur le démarrage de l'EPR. C'était à peu près le seul sujet de conversation, mais maintenant, je suis interrogé sur ce projet. Et je ne vois ni inquiétude ni désapprobation dans cette population. Au contraire, ils me disent que cela va être un apport d'ingénieurs, de techniciens, d'administratifs, etc., de la richesse encore pour le pays. C'est peut-être une chose que l'on ne comprend pas quand on n'habite pas dans le Département et que l'on se rend ici seulement pour assister aux assemblées générales des CLI, mais quand on vit au milieu de la population, on s'aperçoit de cela. Il n'y a pas de désapprobation, il y a juste quelques inquiétudes qui peuvent porter sur la gestion d'un grand chantier, parce qu'on en a connu d'autres, ici et puis à Flamanville, et ce, durant une bonne décennie. Ce sont quelques inquiétudes à propos de l'équipement routier, des logements, des écoles, des commerces, etc. Effectivement, ce sont des choses à propos desquelles on m'interroge, mais concernant le projet, d'une façon générale, les gens d'ici, dans le Cotentin, y sont plutôt favorables.

M. le PRESIDENT.- Très bien. Oui, merci. M. VASTEL demande la parole.

M. VASTEL.- Il s'agit d'une question un peu diverse : Il y a un article qui est paru dans la presse concernant l'éventuelle construction d'un port au Moulinet. Est-ce une étude qui est en cours ou est-ce qu'il y a une étude qui va se faire ou est-ce un gag ?

M. le PRESIDENT.- Le marin que je suis est intéressé, Monsieur VARIN.

M. VARIN.- Je pense que vous faites allusion à différents sujets. Quand vous avez ce type de projet, il y arrive un moment où il faut essayer de regarder toutes les possibilités. Par exemple, est-ce que l'on pourrait envisager des dispositions qui n'existent pas encore aujourd'hui pour faciliter le transport, l'arrivée de matériaux sur ce site ? Cette idée, comme d'autres, aujourd'hui, ce sont plus des idées prospectives. Aujourd'hui, il n'y a rien de figé ni de projet en dur sur la construction d'un port. Quand vous avez un projet

de cette étendue, il vaut mieux aujourd'hui regarder tous les champs des possibles et exclure progressivement ce que l'on considère comme étant inapplicable.

M. le PRESIDENT.- Monsieur PERROTTE, vous avez la parole.

M. PERROTTE.- Merci. Monsieur Varin, j'ai juste une question : est-ce que ces documents sont communicables à la population ?

M. VARIN.- À partir du moment où ils ont été communiqués à la CLI, normalement, ils le sont. D'ailleurs, c'est toujours un peu la limite de l'exercice. Je vérifierai ce point, mais, quand c'est communiqué à la CLI, en général, on considère que c'est public. Cela étant, je le confirmerai au secrétariat. Cependant, vous voyez un peu la limite de l'exercice : tout à l'heure, quand on a parlé de « Pérennité & Résilience », vous avez vu que j'ai quand même donné des schémas assez précis de HNA, de R1 et ainsi de suite. On est un peu à la limite de ce que l'on peut diffuser largement. La transparence a parfois ses limites. On a aussi d'autres objectifs de savoir-faire pour se protéger. Je poserai la question et je vous répondrai très rapidement.

M. le PRESIDENT.- Ce que je voulais dire, c'est qu'effectivement, tous les documents qui sont présentés ici sont effectivement libres de diffusion. C'est bien la raison pour laquelle la presse est présente, qu'elle est invitée et qu'elle est invitée aussi à partager les informations qu'elle souhaite partager. Effectivement, ces documents sont libres de diffusion.

M. PERROTTE.- Si je me permets cette question, c'est parce qu'on a eu la même présentation en réunion-conseil de La Hague la semaine passée et on n'avait pas le droit de les communiquer. C'est pourquoi je me permets ouvertement de le demander à l'exploitant.

M. le PRESIDENT.- Oui, je pense que vous n'aviez pas le droit de communiquer, parce que cela n'avait pas encore été présenté à la CLI, et il est bien normal que ce soit les membres de la CLI qui puissent être prioritaires pour obtenir ces informations.

M. PERROTTE.- Non, je ne suis pas d'accord avec vous, la priorité, ce sont les habitants, ce ne sont pas les membres de la CLI.

M. le PRESIDENT.- Parfois, il y a des informations qui sont présentées auprès des élus. En tout cas, la CLI, elle fait partie... Pardon ?

Une intervenante (hors-micro).- ... Inaudible

M. le PRESIDENT.- En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que les documents qui sont présentés ici sont effectivement faits pour être communiqués auprès de la population. Mme HOVNANIAN a la parole.

M. VARIN.- Il y a juste quand même un point que je veux vérifier : qu'ils soient communiqués et présentés en public, il n'y a pas de sujet, puisqu'ils ont été diffusés aux membres de la CLI, c'est donc normal. Mais concernant les schémas de la chaîne A de R1 ou des choses de ce type, je préfère l'enlever avant que la diffusion devienne trop large, parce qu'il s'agit quand même de protection de savoirs. C'est là la limite de l'exercice.

M. le PRESIDENT.- Madame HOVNANIAN, vous avez la parole.

Mme HOVNANIAN.- J'ai une question qui relève de Questions diverses, mais est-ce le moment ou pas ?

M. VASTEL.- Oui, vous pouvez la poser, à moins que M. VASTEL ait encore une question sur ce sujet-là ?

M. VASTEL.- À propos de la diffusion des documents : les documents présentés à la CLI étant mis en ligne sur le site internet de la CLI, tout le monde peut donc y accéder.

M. VARIN.- Oui, je suis d'accord sur le principe. La seule limite de l'exercice, c'est lorsque je centre mon échange sur la partie technique. Vous comprenez bien que sur l'aspect technique, on est leader mondial sur le sujet et il y en a d'autres qui aimeraient avoir notre savoir-faire. Aussi, parfois, vous me permettez quand même qu'entre ce que l'on vous présente ici et une diffusion plus large, il puisse y avoir quelques ajustements. Si j'enlève la chaîne R1 ou T1 B, je pense que cela ne va pas changer la face du monde en termes de transparence.

8. Questions et informations diverses

M. le PRÉSIDENT.- Mme HOVNANIAN, est-ce une question que vous aviez posée au préalable ?

Mme HOVNANIAN.- Non, je suis désolé.

M. le PRÉSIDENT.- D'accord, je vous en prie, allez-y.

Mme HOVNANIAN.- Cela concerne le problème qu'il y avait eu au niveau ferroviaire entre Caen et Cherbourg : j'aimerais savoir si cela avait eu un impact sur le site d'Orano et justement au niveau des transports de matériaux ?

M. VARIN.- Non, les transports ont été momentanément suspendus, mais cela n'a pas eu d'impact sur notre activité industrielle. Ensuite, les transports ont repris. En somme, il n'y a pas eu d'impact sur notre activité.

Mme HOVNANIAN.- Et du coup, est-ce que le transport a été transféré en transport par camion ou vous avez seulement attendu ?

M. VARIN.- Non, on a pu gérer. On a organisé ensuite un transport dédié. Pour certains types de transport, on pouvait passer à un plan B, type transport par camion, même si cela ne concernait pas forcément celui des combustibles usés.

M. le PRÉSIDENT.- M. MAGHE a une question.

M. MAGHE.- C'était simplement par rapport à la documentation : par-delà les problèmes de confidentialité, je voulais remercier pour la qualité pédagogique des présentations, et même la qualité tout court, qui nous permettent de pouvoir transmettre des informations claires et précises. Merci.

M. le PRÉSIDENT.- Très bien. Merci. Avant de clôturer cette séance, comme je l'ai fait en ouverture, je voudrais vous remercier tous de votre présence, mais remercier aussi surtout les élus, dont le mandat va être remis en jeu dans quelques jours. Je veux vous remercier tous de votre participation pendant votre mandat. C'est à travers cela que nous faisons vivre nos CLI et que nous sommes en mesure d'apporter des informations, de la contradiction et des échanges qui sont nourris par les uns et les autres. Merci à vous, merci à tous.

J'adresse un remerciement particulier à Madame la Maire de La Hague, Manuela, pour nous accueillir ici, dans cette salle, ce qui nous permet effectivement d'organiser nos travaux dans de très bonnes conditions.

Et je rappelle aussi à ceux qui s'y sont inscrits que le repas va se dérouler à l'Auberge des Gobelins, au Manoir du Tourp.

Bonne fin de journée à tous. Merci à tous pour vos interventions.